

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 26 février 2020

Le projet de procès-verbal de la réunion du 26 février 2020 ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Comité Syndical Réunion du 26 février 2020 Projet de procès-verbal

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 26 février à 14h dans les locaux du Conseil régional Centre-Val de Loire à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 11 décembre 2019**
2. **Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances**
3. **Présentation de l'édition 2018-2019 du Rapport d'activité**
4. **Rétrospective des principaux « rendez-vous 2019 » de l'Etablissement**
5. **Eléments de bilan social actualisés au 31 décembre 2019**
6. **Actualisation du règlement budgétaire et financier de l'Etablissement**
7. **Compte Administratif 2019**
8. **Budgets Supplémentaires 2020**
9. **Modification des seuils applicables aux marchés publics passés par l'Etablissement**
10. **Compte-rendu des inspections annuelles (2019) des ouvrages de Naussac et Villerest**
11. **Etude de dangers « aménagement hydraulique » du barrage de Villerest**
12. **Occupation du domaine de l'Etablissement sur le site de Villerest**
13. **Gestion déléguée de digues non domaniales**
14. **Demande de subvention 2020 dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020**
15. **Edition 2020 de la Semaine de REV (REVue de projets recherche-gestion)**
16. **Subventions « Patrimoine »**
17. **Affectation de crédits de reports**
18. **Gestion du personnel**
19. **Frais de déplacement 2020**
20. **Renouvellement d'adhésions à divers organismes**
21. **Contribution de l'Etablissement à l'élaboration d'un plan Loire V**
22. **Questions diverses**

Etaient présents ou représentés

REGIONS

Mme Michelle RIVET Centre-Val de Loire

DEPARTEMENTS

M. Patrick BAGOT Cher

M. Fabrice BOIGARD Indre-et-Loire

Mme Christiane JODAR Loire

M. Jérémie LACROIX Loire

M. Gérard MALBO Loiret

M. Bernard PALPACUER Lozère

M. Jean-Luc POIDEVINEAU Maine-et-Loire

Mme Nadine RIVET Haute-Vienne

M. Bernard SAUVADE Puy-de-Dôme

VILLES ET EPCI DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

M. Jean-Pierre BERGER Saint-Etienne Métropole

M. Thierry CHAVAREN Loire Forez Agglomération

M. Michel CONTOUR Agglopolys

M. Sylvain DARDOULLIER Forez-Est

M. Daniel FRECHET Roannais Agglomération

M. Jean-Pierre GUÉRIN Montluçon Communauté

M. Jean-Charles JUHEL Mauges Communauté

M. Rémy VIROULAUD Limoges Métropole

SICALA

M. Georges ASSEZAT Haute-Loire

M. Christian BARLE Nièvre

Délégations de vote

M. François BERGER (Conseil départemental de la Haute-Loire) à M. Jérémie LACROIX

M. Jean-Paul BOISNEAU (Conseil départemental de Maine-et-Loire) à M. Jean-Luc POIDEVINEAU

M. Georges BORDAT (Le Grand Charolais) à M. Christian BARLE

M. Jean-Paul BRINGER (CA du Puy en Velay) à M. Georges ASSEZAT

M. Jacques CHEVTCHENKO (Tours Métropole) à M. Fabrice BOIGARD

M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier) à M. Jean-Pierre GUERIN

Mme Frédérique COLAS (Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté) à Mme Michelle RIVET

M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole) à M. Jean-Charles JUHEL

M. Jean-Louis DEMOIS (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Pierre BERGER

M. Alain DESSERT (Moulins Communauté) à M. Thierry CHAVAREN

M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à Mme Nadine RIVET

Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire) à M. Rémy VIROULAUD

M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays-de-la-Loire) à M. Daniel FRÉCHET

M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. Patrick BAGOT

M. Joseph KUCHNA (Vichy Communauté) à Mme Christiane JODAR

M. Bernard LEBEAU (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Christian SAUVADE

M. Éric MESEGUER (Ville de Bourges) à M. Gérard MALBO

M. Éric PROVOST (CARENE) à M. Michel CONTOUR

Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Bernard PALPACUER

M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Sylvain DARDOULLIER

Excusés

Mme Stéphanie ANTON

M. Jean-Pierre BELLEIL

M. Jean-Luc BERGEON

M. François BERGER

M. Jean-Paul BOISNEAU

M. Georges BORDAT

M. Hicham BOUJLILAT

Mme Jocelyne BOUQUET

M. Jean-Paul BRINGER

Mme Andréa BROUILLE

M. Philippe CHAMBRIER

M. Claude CHANAL

Mme Carole CHENUET

M. Jacques CHEVTCHENKO
M. Christian CHITO
Mme Frédérique COLAS
M. Philippe COULON
M. Christian COUTURIER
M. Jean-Louis DEMOIS
M. Louis DE REDON
M. Alain DESSERT
Mme Isabelle DEVAUX
M. Pierre DOURTHE
M. Christian DUMAS
M. François DUMON
M. Xavier DUPONT
M. Bruno DURAND
M. Thierry GAILLARD
Mme Cécile GALLIEN
M. Laurent GERAULT
Mme Chantal GIEN
M. Jacques GUEGNARD
M. Alain HERTELOUP
M. Freddy HERVOCHON
M. Guy HOURCABIE
M. Joseph KUCHNA
Mme Brigitte LARDY
M. Didier LAVILLE
M. Bernard LEBEAU
M. Jean-Claude LEBLANC
Mme Catherine LHÉRITIER
M. Bruno LIANCE
Mme Aurélie MAILLOLS
M. Jean-Claude MAIRAL
M. Gabriel MAQUIN
M. Louis-François MARTIN
M. Eric MESEGUER
M. Jean-Claude MORIN
Mme Nathalie POIRIER

M. Eric PROVOST
M. Jean-Luc RIGLET
Mme Bernadette ROCHE
Mme Nathalie ROUSSET
M. Henri SABAROT
Mme Dominique SARDOU
M. Jean-Pierre TAITE
Mme Marie-Thérèse VIALLE
M. Jean-Pierre VIGIER
M. Maurice WEISS

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services
Mme Zoé DECOLLY, directrice administrative et financière
M. Benoit ROSSIGNOL, directeur du développement et de la gestion territorialisée
M. Renaud COLIN, directeur-adjoint du développement et de la gestion territorialisée
M. Laurent BOISGARD, chef du service aménagement et gestion des eaux
M. Pierre PHILIPPE, chef du service prévention des inondations
Mme Sylvie ASSELIN, chargée de communication

M. Christophe CHASSANDE, DREAL Centre-Val de Loire
Mme Jocelyne PETIT, Paierie régionale du Centre-Val de Loire

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

20-01-CS	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 11 décembre 2019
20-02-CS	Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et la composition de ses instances
20-03-CS	Règlement budgétaire et financier
20-04-CS	Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget principal
20-05-CS	Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe « Exploitation des ouvrages »
20-06-CS	Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »
20-07-CS	Affectation de résultats – Année 2019 – Budget principal
20-08-CS	Affectation des résultats – Année 2019 – Budget annexe

« Exploitation des ouvrages »

- 20-09-CS Affectation des résultats – Année 2019 – Budget annexe
« Infrastructures de protection contre les inondations »
- 20-10-CS Approbation de la démarche de reprise de partie de l'excédent d'investissement
du budget principal
- 20-11-CS Budget supplémentaire du budget principal 2020
- 20-12-CS Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget principal
- 20-13-CS Budget supplémentaire du budget annexe « Exploitation des ouvrages » 2020
- 20-14-CS Reprise de provisions semi-budgétaire aux budgets principal et annexe
« Exploitation des ouvrages »
- 20-15-CS Budget supplémentaire du budget annexe « Infrastructures de protection contre
les inondations » 2020
- 20-16-CS Modification des seuils applicables aux marchés passés en application du droit
de la commande publique
- 20-17-CS Occupation provisoire d'une parcelle de l'Etablissement par Roannais
Agglomération
- 20-18-CS Demande de subvention 2020 dans le cadre du Programme Opérationnel
Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020
- 20-19-CS Attribution d'une subvention à LVO Sport Event
- 20-20-CS Attribution d'une subvention à l'association Langogne Triathlon
- 20-21-CS Autorisation de passage sur une parcelle de l'Etablissement par l'association
Langogne Triathlon
- 20-22-CS Affectation de crédits de reports
- 20-23-CS Transformation de poste au tableau des effectifs
- 20-24-CS Accroissement temporaire d'activités au sein du service aménagement et
gestion des eaux
- 20-25-CS Frais de déplacement dans le cadre des manifestations organisées par
l'Etablissement en 2020
- 20-26-CS Renouvellement de l'adhésion de l'Etablissement à divers organismes
- 20-27-CS Contribution à l'élaboration d'un plan Loire V
- 20-28-CS Autorisation de tir de feu d'artifice depuis la digue dite « du Mas d'Armand »

INTERVENTION DE M. FRECHET

Mesdames, Messieurs, il est 14h03. Merci à toutes et tous d'être présents pour ce Comité Syndical, surtout dans cette période un peu délicate pour tous les élus. Mais, justement, vu les élections qui arrivent, il était important de tenir un Comité Syndical pour passer quelques délibérations, dont le budget supplémentaire et le compte administratif, avant les élections, parce qu'automatiquement cela va nous reporter un petit peu loin.

Avant de démarrer, je voulais remercier la Région Centre, et Madame RIVET, de nous accueillir dans ces locaux. C'est toujours très agréable. Merci à vous.

Je voulais remercier de sa présence Monsieur Christophe CHASSANDE, de la DREAL de Bassin. Merci Monsieur CHASSANDE.

Et puis notre payeur régional, Madame Jocelyne PETIT. Merci aussi de votre présence qui nous est très agréable.

On a un ordre du jour assez chargé, avec des dossiers importants. On va donc démarrer tout de suite.

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 11 décembre 2019

Est-ce qu'il appelle des questions ?

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

2. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances

Il est proposé de prendre acte des désignations :

- De Madame Jill GAUCHER comme suppléante, en lieu et place de Monsieur Paul PIÉTU, pour la Communauté de Commune Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt, qui n'est pas présente.
- De Monsieur Thierry CHAVAREN comme titulaire et de Monsieur Robert CHAPOT comme suppléant, pour Loire Forez Agglomération.

Monsieur CHAVAREN est là, si vous voulez dire un mot, comme c'est une première pour vous.

INTERVENTION DE M. CHAVAREN

Bonjour à toutes et à tous. Merci de nous accueillir ici, à Orléans. Nous sommes sur l'amont du fleuve Loire. Même si nous ne sommes pas un territoire très impacté par la problématique inondation, nous avons quand même, par la remontée de la GEMAPI, cette problématique à traiter, et nous avons pensé qu'intégrer l'Etablissement public Loire serait une bonne chose par les compétences de cet Etablissement, les connaissances des problématiques et l'expérience qu'il a. Donc merci à vous de nous accueillir.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Monsieur CHAVAREN. C'était important que vous nous rejoigniez. Merci de votre présence.

- Et enfin, de Monsieur Philippe CHAMBRIER comme titulaire et de Madame Nicole JEANTHEAU comme suppléante, pour la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois, qui n'ont pu être présents.

Je vous propose d'intégrer nos nouveaux collègues dans les délibérations de façon à ce qu'ils puissent siéger au sein de notre instance.

Je vous remercie.

3. Présentation de l'édition 2018-2019 du Rapport d'activité

Je vous propose de reporter cette présentation au prochain Comité Syndical qui aura lieu le 2 juillet, après les élections, ce qui permettra aux nouveaux délégués de bénéficier de cette information.

4. Rétrospective des principaux « rendez-vous 2019 » de l'Etablissement

En l'absence de Sylvie ASSELIN, c'est Zoé DECOLLY qui va nous présenter ça.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Merci Monsieur le Président.

Ce point, effectivement, sur la rétrospective des principaux « rendez-vous » de l'Etablissement.

En 2019, comme chaque année, et toujours avec la volonté d'une bonne lisibilité et visibilité de ses actions, l'Etablissement a organisé des manifestations, a participé à des réunions techniques et a produit de nouveaux supports d'information. La plupart de ces supports sont conçus et réalisés en interne. Ces principaux « rendez-vous 2019 » font l'objet d'un document rétrospectif, qui vous est actuellement distribué et qui sera prochainement disponible en ligne sur notre site Internet. Chacun pourra y retrouver les moments forts de l'année écoulée, tant sur le plan institutionnel qu'opérationnel.

Sur le plan institutionnel :

On peut y retrouver notamment les principales décisions prises lors des 4 Comités Syndicaux de l'année, mais aussi le document « Cartes sur tables » qui a été créé en 2019 et qui présente en 6 cartes synthétiques les principaux services rendus par l'Etablissement.

Sur le plan opérationnel :

Pour l'exploitation des ouvrages, par exemple, on retrouvera notamment le communiqué de presse qui a été diffusé cet été à l'occasion de la campagne 2019 de soutien d'étiage, qui rappelait les 35 ans de services rendus par les barrages de Naussac et de Villerest.

Sur nos autres thématiques, on retrouvera les 2 expositions qui ont été réalisées en 2019, ainsi que les campagnes média associées : sur le thème de la continuité écologique et sur le PAIC. C'est l'occasion de signaler ici que toutes les expositions qui sont réalisées au siège de l'Etablissement existent également sous une forme mobile et transportable, et qu'elles sont disponibles au prêt pour nos partenaires qui souhaiteraient en faire usage.

On peut également mentionner, au titre de ces « rendez-vous 2019 », l'organisation d'un événement de 3 jours en septembre dernier, par exemple : la revue de projets Recherche-Gestion ; également la publication de 2 nouveaux livrets de vulgarisation : l'un sur la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques et l'autre, qui portait sur la problématique du ruissellement pluvial urbain.

Voilà, à grands traits pour 2019.

En 2020 :

Sont annoncés également sur le dépliant qui vous a été distribué les rendez-vous 2020. L'Etablissement prépare par ailleurs deux nouvelles expositions : une sur le soutien d'étiage et une autre sur l'aménagement et la gestion des eaux.

Nous organiserons également une nouvelle « Semaine de Rev » pour les chercheurs et gestionnaires, du 29 septembre au 2 octobre 2020.

Merci.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'était une présentation. Est-ce qu'elle apporte des commentaires, des interventions ?

Merci. Nous allons donc continuer.

5. Eléments de bilan social actualisés au 31 décembre 2019

Avant de donner la parole à Zoé DECOLLY.

C'est vrai que c'est un rapport qui est toujours intéressant, parce qu'il donne une image assez fidèle d'une collectivité, d'une structure. Et c'est vrai qu'on retient tous quelques chiffres en général.

Les chiffres que j'ai retenus, c'est qu'il y a une ancienneté égale ou supérieure à 10 ans, ce qui veut dire que c'est une structure où les salariés se sentent bien, où ils restent, donc ça c'est important.

Qu'on compte 59% de femmes, donc ça aussi c'est important. Il y a même plus que la parité. J'espère qu'on ne sera pas taxé. Vous savez, maintenant, quand on a trop de femmes, on peut être taxé. La parité va dans les deux sens.

Que la moyenne d'âge est de 39 ans, donc quand même assez jeune.

Et puis il y a un autre élément, vraiment intéressant, c'est l'absentéisme : en moyenne, 3,56 jours par salarié. C'est très faible et ça fait rêver pas mal de structures. Ce qui prouve aussi que c'est une structure où les gens se sentent bien, où il y a une solidarité entre salariés et c'est vrai que c'est très intéressant.

Je laisse la parole à Zoé DECOLLY pour une présentation plus complète.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Merci.

Ce point a pour objet de vous présenter les principaux éléments du bilan social de l'Etablissement actualisé au 31 décembre 2019.

Ces éléments constituent un outil de suivi qui est mis à disposition du Comité Syndical depuis 2014 et qui permet de présenter la situation du personnel au sein de l'Etablissement, en apportant une vision globale et, nous l'espérons, dynamique, des ressources humaines de l'Etablissement.

Structure de l'emploi

Fin 2019, notre Etablissement comptait 41 agents, ce qui représente une stabilité des effectifs qui restent maîtrisés. L'Etablissement compte en effet en moyenne 44 agents depuis 2007. Sur ces 41 agents, 29 sont agents titulaires de la fonction publique et 12 sont agents contractuels.

A noter qu'en 2019 nous avons recruté un apprenti pour 3 ans (élève ingénieur) qui interviendra en support au service des barrages sur les différents procédés liés à l'exploitation de nos

ouvrages.

Les agents de l'Etablissement relèvent en majorité de la catégorie A et de la filière technique, ce qui est à rattacher à la nature particulière des missions d'expertise, de conseil et d'appui assurées par l'Etablissement.

L'adaptation en 2019 de l'organisation des services a eu pour conséquence une diminution des postes d'encadrement avec la suppression d'un poste de chef de service et d'un poste de directeur.

Répartition femmes/hommes

Les femmes représentent toujours environ 60% des effectifs de l'Etablissement, comme mentionné précédemment.

La moyenne d'âge est de 39 ans pour 2019.

Pour résumer

En quelque sorte, l'agent-type qui travaille à l'Etablissement public Loire en 2019 serait donc une femme de 39 ans, fonctionnaire de catégorie A, probablement ingénieur, qui n'exercerait pas d'encadrement et qui serait en poste depuis une dizaine d'années.

Si cet agent n'opte pas pour le télétravail, qui a été autorisé sous conditions depuis décembre 2019, il est probable que cet agent-type exercerait à temps partiel, car en 2019, 15 agents sur 41 travaillaient à temps partiel. A l'échelle de l'Etablissement, ces temps partiels, qui ne sont pas compensés, représentent une perte de ressource de l'ordre de 4 ETP.

Enfin, pour terminer, quelques motifs de satisfaction pour 2019 :

Le taux d'absentéisme 2019 est de l'ordre de 1% à l'Etablissement, ce qui reste vraiment très faible comparé au taux d'absentéisme des agents territoriaux à l'échelle nationale qui est de l'ordre de 9% (2018).

Nous n'avons pas eu à déplorer d'accident du travail.

Nous n'avons pas non plus versé d'indemnisation au titre du chômage.

Comme les années précédentes, l'Etablissement maintient son action en matière de protection sociale des agents, notamment avec la participation employeur à un contrat de mutuelle labellisé et avec l'adhésion au CNAS qui permet à tous les agents de bénéficier des prestations sociales y afférentes.

Voilà pour les grandes lignes. Ce point n'appelle pas de délibération particulière.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci pour cette présentation. J'ai beaucoup aimé votre personnel type : une femme, 39 ans, et tout... C'était vraiment très bien.

Un autre chiffre, quand même, qui est plus embêtant pour nous : entre les temps partiels et une personne en congé parental, qui n'ont pas été remplacés, c'est l'équivalent de 4,2 ETP en moins sur l'année 2019. Avec, du coup, des difficultés pour faire le même travail avec moins de personnel. Ce sont des chiffres qui parlent d'eux-mêmes et qui sont bien embêtants.

Il n'y a pas de délibération sur ce dossier. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Oui, Monsieur BARLE.

INTERVENTION DE M. BARLE

Merci Président. Je me réjouis bien entendu de la bonne assiduité des agents au sein de l'Etablissement. Je dois dire que nos collectivités, en particulier les EPCI en charge de la GEMAPI, attendent beaucoup de l'ingénierie de l'Etablissement. Et puis, je terminerai sur une note un peu plus humoristique : quand j'ai siégé ici pour la première fois il y a bientôt 30 ans, il n'y avait que 6 agents.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On fait beaucoup plus de choses qu'à l'époque que vous évoquez, et on n'est pas non plus 150. Donc, vous voyez, on a su progresser tout en restant très raisonnables, même avec des missions beaucoup plus importantes, et qui font la fierté de notre Etablissement.

Pas d'autre prise de parole sur ce dossier ? Je vous remercie.

6. Actualisation du règlement budgétaire et financier de l'Etablissement

On reste avec Zoé DECOLLY, pour quelque chose de très simple.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

En 2016, nous avons adopté un règlement budgétaire et financier au sein de l'Etablissement, qui regroupe dans un document unique toutes les règles qui s'appliquent aux acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

Ces règles concernent notamment l'élaboration du budget, l'exécution budgétaire ou encore les subventions octroyées par l'Etablissement. Il y est question du budget principal et du budget annexe.

En fait, l'actualisation proposée ici vise seulement à intégrer le fait que l'Etablissement dispose désormais de deux budgets annexes : un dédié à l'exploitation des ouvrages, comme précédemment, et un autre dédié aux infrastructures de protection contre les inondations.

Il vous est proposé d'approuver ce nouveau règlement budgétaire et financier.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Voilà, quelque chose qui ne pose pas débat. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

7. Compte administratif 2019

Je voulais remercier notre payeur régional Centre-Val de Loire, Madame Jocelyne PETIT, qui a fait diligence pour qu'on puisse avoir rapidement ces comptes, pour qu'en effet on puisse aujourd'hui vous présenter le compte administratif, le compte de gestion, bien sûr, et de ce fait le budget supplémentaire.

Merci, Madame, de votre diligence. On a énormément apprécié. On sait que c'est difficile en effet pour tout le monde. Il y a beaucoup de travail en même temps. Merci à vous.

Je vais vous faire un petit résumé de ce compte administratif et bien sûr on répondra à vos questions s'il y en a.

On rappelle qu'en 2019, le compte administratif consolidé reste sous la moyenne 2007-2019 à 14,6 M€.

Pour la troisième fois et la deuxième fois consécutive, le budget annexe « Exploitation des

ouvrages » est au-dessus de budget principal. On sent quand même que c'est une tendance qui pourrait devenir une habitude. Il importe de veiller quand même à pouvoir disposer d'un budget principal qui reste substantiel. Il faut qu'on fasse attention en effet à garder un budget principal suffisamment important.

Le compte administratif consolidé (budget principal et budgets annexes) affiche un résultat de l'ordre de 5 M€, en dessous de la moyenne 2007-2019, avec une forte baisse amorcée en 2010. Il faudra faire attention de ne pas descendre trop bas parce que nos réserves seraient très faibles.

Budget principal

On peut dire que le résultat, après prise en compte des restes à réaliser, est principalement lié à l'investissement. L'impact des amortissements limite la possibilité d'une diminution d'une année sur l'autre.

Les amortissements, je rappelle, c'est de l'autofinancement mais c'est aussi une dépense obligatoire en fonctionnement qui peut à terme poser des problèmes. On le verra tout à l'heure.

Résultat de fonctionnement

Il permet d'abonder le budget supplémentaire, avec les crédits nécessaires d'activité de l'Etablissement.

Vous avez vu, lors du vote du budget primitif, on a mis pas mal de montants en attente par rapport au résultat et au budget supplémentaire.

Pour autant, ce résultat a fortement diminué depuis 2011. De plus, il ne faut pas perdre de vue que le résultat, après prise en compte des restes à réaliser, intègre des recettes qui ne sont que potentielles.

On pense les avoir mais tant qu'on ne les a pas dans la caisse - et on en parlera tout à l'heure, des montants assez importants qui aujourd'hui ne sont pas chez nous : il faut vraiment faire attention. Et je rappelle que le résultat baisse depuis 2011 régulièrement. Il est encore significatif mais il faut faire attention à ne pas descendre trop bas parce que cela pourrait demain nous poser des problèmes.

Budget annexe « Exploitation des ouvrages »

Il est à noter que c'est le résultat de fonctionnement qui permet de couvrir les dépenses d'investissement.

Le résultat constaté est de 1,1 M€. Il ne permet de couvrir que quelques dépenses nécessaires d'ores et déjà identifiées mais qui n'avaient pu faire l'objet d'inscription de crédits au budget primitif, et des dépenses imprévues dans des montants très limités toutefois.

En effet, avec deux ouvrages de ce type, on se doute bien qu'il peut y avoir des dépenses non prévues.

Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »

C'est un budget tout nouveau. Je rappelle qu'il a démarré à l'été 2019.

L'exercice 2019 s'élève en recettes à moins de 285 k€ et en dépenses à moins de 45 k€, à rattacher à la mise en œuvre des interventions depuis l'été 2019 seulement.

C'est en effet un budget, on l'espère, qui va monter en puissance.

Proposition de reprise de l'excédent d'investissement en recettes, par rapport au budget principal

Du fait de la nature des principales dépenses supportées par ce budget, l'excédent dont il s'agit n'a pas vocation à être utilisé à court et moyen termes.

Depuis 2017, le budget supplémentaire est donc présenté en suréquilibre, conformément à l'instruction comptable M71. Ceci permet de présenter de façon sincère l'ensemble des charges de l'Etablissement, sans surestimer les dépenses d'investissement dont il n'a pas besoin.

Il a été étudié la possibilité de reprise d'une partie de l'excédent d'investissement sur la section

de fonctionnement, à hauteur de 75% du montant constaté cette année, afin de permettre l'emploi de ces crédits pour les actions à caractère prioritaire relevant des principaux domaines d'intervention de l'Etablissement, tout en sécurisant les ressources nécessaires pour faire face à d'éventuels désengagements des cofinanceurs.

Vous savez qu'on attend beaucoup de subventions et malheureusement on ne les a pas toutes. Il faut donc prévoir aussi, de pouvoir faire face à des désengagements.

Dans notre cas, la reprise est strictement conditionnée à une dérogation. Il est donc proposé de faire cette demande pour pouvoir en effet rapatrier de l'excédent d'investissement en fonctionnement.

Voilà le compte administratif 2019, pour être assez succinct. Mais vous avez bien sûr dans vos dossiers l'intégralité des comptes et des résultats. Si vous avez des questions, nous pourrions bien sûr y répondre.

Est-ce qu'il y a des demandes d'informations, des questions ? S'il n'y en a pas, et comme la loi m'y autorise, je vais donner la présidence à Madame Michelle RIVET pour faire voter le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation des résultats.

Madame RIVET, je vous laisse la parole.

INTERVENTION DE MME RIVET

On fait cet exercice habituellement et je trouve toujours un peu curieux qu'on ait à voter le compte de gestion qui ne relève pas de nos compétences, mais enfin je le soumetts au vote.

Budget principal

Est-ce que quelqu'un s'oppose aux résultats concordants du compte de gestion avec le compte administratif ? Est-ce que quelqu'un s'abstient ?

Je vous propose de voter le compte administratif du budget principal tel qu'il a été présenté par le Président.

Est-ce que quelqu'un s'oppose ou s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Budget annexe « Exploitation des ouvrages »

Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »

Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Et je crois qu'on a voté l'ensemble de ce qu'il fallait voter.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien. Merci.

Et merci au Directeur et à l'ensemble des services de l'Etablissement qui ont œuvré pour qu'on puisse vous présenter aujourd'hui les comptes administratifs.

Il reste l'affectation des résultats :

Budget principal

Budget « Exploitation des ouvrages »

Budget « Infrastructures de protection contre les inondations »

Démarche de reprise de partie de l'excédent d'investissement, comme je vous l'ai dit, par rapport au fait de pouvoir repasser une certaine somme en fonctionnement.

Sur ces dossiers-là, pas de vote contre, pas d'abstention ? Je vous remercie.

8. Budgets supplémentaires 2020

Le budget supplémentaire n'appelle pas d'appel à contribution ni à redevance complémentaire. Il permet de constater les restes à réaliser de l'exercice budgétaire 2019 en dépenses et en recettes.

Budget annexe « Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest »

Les crédits concernent les dépenses nécessaires déjà identifiées en fin d'année dernière mais qui n'avaient pu faire l'objet d'inscription de crédits au budget primitif, à savoir notamment, pour les plus importantes : la reprise du béton de la plateforme basse de la tour de prise à Naussac, la révision de deux groupes de pompage/turbinage à Naussac également, ou encore l'abondement du budget permettant l'enlèvement après crue des embâcles au droit du barrage de Villerest.

C'est un montant important, déjà 160 k€ ont été dépensés suite à la dernière crue, avec plusieurs centaines de tonnes de bois enlevées. Et une somme encore de 70 k€ en prévision, si malheureusement il y avait d'autres inondations.

Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »

L'inscription de crédits est à rattacher à la gestion déléguée des digues de Vierzon sur l'axe Cher : depuis le début de cette année, 145 k€ (dont 108 k€ en investissement) et celle des digues non domaniales en Loire aval engagée depuis l'été dernier.

Budget principal

Evaluation et gestion des risques d'inondations

Il s'agit simplement de l'inscription de 6 k€, une somme assez faible, pour la réalisation d'un ou deux produits d'information (du type *Actu'Digues*), telle qu'identifiée lors du vote du budget primitif.

Aménagement et gestion des eaux

Mises à part l'étude zones humides du SAGE Allier aval pour 320 k€ et la provision constituée via les moyens mutualisés afin de pouvoir procéder à d'éventuels remboursements de trop perçus (20 k€), l'inscription des crédits proposée est conforme à celle annoncée lors du vote du budget primitif.

Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)

Il s'agit de l'inscription de crédits déjà identifiés lors du vote du budget primitif, de nature à permettre la poursuite du soutien – pour des montants limités cette année encore – de projets de « recherche/développement/innovation » (65 k€) appliqués aux besoins de l'Etablissement et « patrimoine » pour 55 k€.

Nous passerons d'ailleurs tout à l'heure quelques subventions « patrimoine » et je pense que c'est important de garder une somme sur cette ligne. Cela nous permet quand même d'être plus proche de nos territoires.

Fonctionnement administratif de l'Etablissement

Il s'agit notamment de permettre le remplacement de l'infrastructure informatique datant de 2013 et la mise en place d'un plan de reprise d'activité (90 k€), le remplacement de deux

véhicules de plus de 11 ans (45 k€), ainsi que l'abondement de la provision pour pertes de cofinancements (190 k€).

Encore une fois, malheureusement, on a des cofinancements qui nous font défaut et on est heureux d'avoir une provision pour pouvoir équilibrer nos comptes.

Le reste des crédits inscrits avait été identifié lors du budget primitif afin de faire face à l'activité de l'Etablissement.

Patrimoine foncier de l'Etablissement

Il s'agit essentiellement des taxes foncières (35 k€), de frais d'assurances (6 k€), n'ayant pas été inscrits au budget primitif et qui donc peuvent l'être avec ce budget supplémentaire et les résultats 2019.

Voilà, Mesdames, Messieurs, ce que je pouvais vous dire succinctement pour le budget supplémentaire que je vous propose de voter.

Est-ce qu'il y a des questions, des demandes d'informations ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie de la confiance que vous nous faites.

9. Modification des seuils applicables aux marchés publics passés par l'Etablissement

Nous allons parler maintenant de la modification des seuils applicables aux marchés publics passés par l'Etablissement, avec toujours Zoé DECOLLY qui va nous présenter ce dossier.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Merci Monsieur le Président.

Après la modification des seuils applicables aux procédures formalisées actée en décembre dernier lors du Comité Syndical, l'objet de ce point aujourd'hui est de vous proposer d'intégrer à la procédure d'achats de l'Etablissement la dernière évolution réglementaire en la matière qui consiste en la hausse du seuil de dispense de procédure.

Ainsi, la possibilité est dorénavant offerte à l'acheteur public de se dispenser de mise en concurrence pour certains achats allant non plus jusqu'à 25.000 mais jusqu'à 40.000 € HT. Etant entendu que, malgré tout, les grands principes de la commande publique s'appliquent à tous les achats réalisés par l'Etablissement dès le premier euro dépensé.

Ainsi, notre procédure d'achats, dont vous avez une copie dans la note n° 9, encourage toujours les acheteurs à réaliser une mise en concurrence préalable à l'achat, à chaque fois que cela est possible.

Nous souhaitons cependant, comme présenté dans la note, intégrer ce nouveau seuil à 40.000 € HT dans notre procédure interne comme la loi nous y autorise.

Vous avez donc une délibération associée qui reprendra le tableau présenté pour la procédure d'achats de l'Etablissement.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est une bonne chose. On l'a aussi dans nos structures, où on siège régulièrement. C'est vrai que ça peut simplifier beaucoup de choses et c'est très appréciable.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

10. Compte-rendu des inspections annuelles (2019) des ouvrages de Naussac et Villerest

On va passer avec Benoît ROSSIGNOL au compte-rendu des inspections annuelles des ouvrages de Naussac et de Villerest, avec vous le verrez un bilan très positif. Le travail, vous pouvez le vérifier, est vraiment fait correctement.

Benoît.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Merci.

Les visites d'inspection annuelle 2019 ont été réalisées respectivement pour Naussac et Villerest le 26 juin et le 9 juillet, par les services de contrôle respectifs qui sont la DREAL Occitanie et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, en présence des services de l'Etablissement et des exploitants sur site.

Pour chaque visite, il a été procédé au bilan de l'entretien, de l'exploitation et de la surveillance à partir des documents réglementaires établis et transmis par l'Etablissement, maître d'ouvrage. Le service de contrôle a ensuite effectué un contrôle visuel des principales zones qui composent l'ouvrage et un examen des suites données à l'inspection précédente.

Les deux inspections ont débouché sur des conclusions favorables :

Pour ce qui concerne Naussac, il est indiqué : « Au vu de l'ensemble des documents examinés et de la visite de l'ouvrage, et sous réserve de la prise en compte des demandes formulées par le service de contrôle et du respect des engagements pris par l'exploitant dans le cadre de la présente inspection, le service de contrôle constate que l'exploitant remplit correctement sa mission de surveillance ».

Pour ce qui est de Villerest, il est indiqué : « L'inspection réalisée ce jour comprenant une visite des parties facilement accessibles de l'ouvrage ainsi qu'une réunion de bilan de l'entretien et de la surveillance de ceux-ci et recoupant les documents transmis au service de contrôle ou présentés par l'exploitant durant la réunion n'a pas mis en évidence d'élément manifeste pouvant remettre en cause le jugement favorable porté précédemment sur la sécurité de l'aménagement ».

Pour plus d'informations, vous est donné dans la note de dossier un tableau présentant les principales demandes formulées par les services de contrôle et l'état d'avancement des réponses à ces demandes par les services de l'Etablissement.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien. Pour avoir assisté moi-même à des visites de nos inspecteurs de la DREAL, je peux vous dire que tout est fait dans les règles de l'art et rien n'est laissé au hasard, ce qui d'un autre côté est rassurant pour tout le monde, y compris nous, mais bien sûr nos administrés.

Il n'y a pas de délibération, c'est simplement un point d'information.

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

En termes d'actualité, il peut être indiqué que la nouvelle inspection du barrage de Villerest s'est déroulée la semaine dernière, mardi 18 février, et qu'elle n'a pas mis en évidence d'élément manifeste pouvant remettre en cause le jugement favorable porté précédemment sur la sécurité de l'aménagement. L'inspection a plus particulièrement porté sur la rénovation du

réseau de sirènes, la robustesse des dispositions décrites dans le dossier de demande d'autorisation de l'aménagement hydraulique avec l'utilisation du modèle de secours, la fiabilité/redondance des mesures utilisées pour la détermination de débits sortant en crue, les critères relatifs à la déclaration du risque de crue, et enfin les modalités de télécommunication, notamment de transmission des alarmes générées sur le barrage.

Le rapport que nous avons reçu ce matin précise : « *Au cours de cette inspection, le service de contrôle a pu constater que les modalités de détection d'une anomalie sur la mesure de la cote ou du débit sortant (des données essentielles en cas de crue) reposaient sur des dispositifs redondants et indépendants. Ce constat a également été fait pour la transmission des alarmes.* » Pour résumer, quand bien même cette inspection avait été diligentée beaucoup plus tôt que d'habitude, dans des délais extrêmement contraints, sa préparation a pu être effectuée dans les meilleurs délais et le résultat est tout aussi satisfaisant que celui de l'an dernier.

INTERVENTION DE M. FRECHET

En effet, c'est de ce matin, c'est tout frais. Cela prouve encore tout le travail qui est fait sur ce barrage et qui est quand même très rassurant en effet.

C'était une information et s'il n'y a pas de questions, nous allons passer au dossier suivant qui est aussi une information.

11. Etude de dangers « aménagement hydraulique » du barrage de Villerest

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Cette étude de dangers a été autorisée par le Comité Syndical de mars 2019 et elle intervient en application d'un décret de mai 2015, au titre de la régularisation de la situation des ouvrages existants de classe A, ce qui est le cas du barrage de Villerest.

En application de la délibération de mars 2019, l'étude a été confiée à un prestataire dans le cadre d'un marché et réalisée dans le respect de l'échéance du 31 décembre 2019, initialement fixée par le décret.

Par courrier du 20 décembre 2019, dont la copie est jointe dans la note de dossier, les services de l'Etablissement ont assuré la transmission dans les délais impartis du dossier d'autorisation de l'aménagement hydraulique de Villerest.

Il est envisagé que les résultats de cette étude de dangers soient présentés au Comité Syndical après leur appréciation par les services compétents de l'Etat. Le dossier est en cours d'examen par ces services.

On peut noter – c'est ce qui est présenté dans le dossier – quelques éléments de cette étude de dangers :

- L'écrêtement assuré par l'ouvrage de Villerest est estimé de 27% jusqu'à 63% du débit de pointe d'une crue, suivant le type de crue, l'occurrence considérée, la cote initiale du barrage, etc. ;
- L'optimum d'écrêtement de l'ouvrage (63% du débit de pointe) est estimé pour une crue centennale, avec une cote initiale de la retenue basse (304 mNGF), cote de gestion du barrage entre septembre et début décembre.
- On peut noter aussi que les effets de l'écrêtement sont notables depuis la crue décennale jusqu'à une crue millénaire et qu'ils se font sentir jusqu'à la période de retour de 10.000 ans.

Cette étude de dangers a concerné tout l'axe Loire à l'aval de Villerest jusqu'à Nantes.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien. Pour être un élu du barrage de Villerest, ma commune étant juste à l'amont et à

l'aval du barrage de Villerest – et même à Roanne à certains moments – on ne s'aperçoit pas que le barrage a fait son effet. En bureau communautaire j'interviens en questions diverses et je dis : « *vous avez vu quand même que ce week-end* » – c'est souvent le week-end d'ailleurs, je ne sais pas pourquoi – « *ce week-end il y a eu une crue* » et tout le monde dit : « *Ah bon ? On n'a rien vu* ». Justement, vous n'avez rien vu parce que le barrage de Villerest a fait son effet.

Je remercie encore tous les services, parce que, nous, le week-end c'est vrai qu'on était bien tranquille en pantoufles dans notre canapé devant la télé, et les services, eux, étaient au boulot. C'est vrai aujourd'hui et depuis quelques années, tout de suite à l'aval, à quelques kilomètres, à Roanne, on vit sereinement. On ne pouvait pas le dire avant qu'il y ait le barrage, ce n'était pas le cas.

Bravo encore aux services pour tout le travail qui est fait. Vraiment un gros travail. Et je ne parle même pas du soutien d'étiage, l'été. Là on le voit un peu plus parce qu'il y a de l'eau nulle part et il y en a encore un petit peu dans la Loire, donc on se dit qu'il y a de l'eau, mais les crues aujourd'hui passent tellement inaperçues, qu'il faut systématiquement le rappeler pour montrer un petit peu tout le travail qui est fait au niveau du barrage de Villerest sur ces inondations.

Est-ce qu'il y a des questions ?

INTERVENTION DE M. BAGOT

Sur le document, où on voit les 476 tonnes de flottants enlevés : si je regarde la date, en fait c'est tous les 4 ans, puisqu'en 2016 on ne l'avait pas fait. C'est ça ou c'est fait entre-temps ?

En fait, je vois 476 tonnes de flottants enlevés et puis suite à la dernière crue de 2016. Est-ce que depuis 4 ans on n'avait rien retiré ? Et ça veut dire que ça fait 400 tonnes tous les 4 ans, non ?

INTERVENTION DE M. FRECHET

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Ce qui est indiqué, c'est que ce nettoyage de la retenue fait suite à la gestion de l'épisode pluvieux de novembre dernier, le précédent remontant à 2016. Ce qui a été traité, c'est la conséquence en termes d'embâcles de l'épisode pluvieux de novembre 2019. Pour autant, à chaque fois, on est à peu près sur ce volume-là. On pourrait les avoirs tous les ans... Ça donne simplement une idée du volume d'embâcles qu'amène ce type d'épisode et puis ça nous donne aussi une indication du montant financier à consentir pour éviter que ces embâcles ne restent dans la retenue. Sachant que ce qui est indiqué dans le communiqué de presse aussi, c'est que plus de 90% de ces volumes sont retraités et recyclés, ce qui veut dire que ça ne génère pas de pollution en tant que telle.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Espérons qu'il n'y aura pas trop de crues, parce qu'à chaque fois, en effet, ça fait des montants de dépenses élevés. Et encore, je ne sais pas si vous vous rappelez, lors de la dernière crue, on avait trouvé beaucoup de rouleaux de pailles, vous savez ces gros rouleaux, qui n'avaient rien à faire dans le barrage. On en avait d'ailleurs débattu ici. On se parle librement. On savait que certains agriculteurs – et Dieu sait que je défends le monde paysan – qui avaient des rouleaux de paille qui étaient un peu abîmés, en avaient profité pour les rouler. J'avais fait part de mon étonnement au Président de la Chambre d'Agriculture, que je connais très bien. Je lui avais fait part de mon étonnement et de mon agacement. Cette fois, on n'en a pas trouvé. Mon intervention a peut-être été efficace. Je trouvais que c'était un peu fort de café : vous voyez un peu le diamètre que ça fait et, quand c'est plein de flotte, je ne vous dis pas, pour les sortir. Et l'eau n'était pas montée suffisamment haut, voilà.

Pour le bois, en revanche, il y en a beaucoup et on était vraiment très heureux que ça soit enlevé, parce que ça peut être dangereux en fin de compte.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

INTERVENTION DE M. BARLE

Simplement pour corroborer vos propos concernant l'écrêtement des crues. Vous avez dit que vous viviez sereinement à l'aval du barrage de Villerest. Je pense que vous avez voulu citer les crues les plus fréquentes, de l'ordre de la décennale jusqu'à la cinquantennale. Mais n'oublions pas cet épisode exceptionnel, en 2003 – que vous avez vécu, pour me l'avoir confirmé – où lors de la crue cévenole de l'automne, alors que la retenue avait été vidée pour pouvoir réparer les vannes. La retenue a été pleine en une nuit, ce qui est quand même exceptionnel et doit mesurer l'humilité dont on doit faire preuve en cas de crue exceptionnelle, c'est-à-dire à partir de la centennale et au-delà. Et on sait très bien qu'à partir de ce moment-là, on est dans des phénomènes beaucoup plus difficiles à contenir.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Vous voyez, tout à l'heure, quand je disais qu'à chaque épisode j'interviens au Conseil communautaire ou au Bureau communautaire, c'est exactement dans ce but-là, parce que la mémoire oublie vite qu'on a un risque. En effet, je trouve qu'on oublie. On rentre dans un confort. Et le jour où il y aura la crue – et on sait que statistiquement, on s'en rapproche de jour en jour, parce que ça fait tellement longtemps qu'il n'y en a pas eu – on dira : « *Mais qu'est-ce qui arrive, comment ça se fait ?* ». Donc voilà, il faut systématiquement le rappeler et je pense qu'il faut que vous le fassiez aussi dans vos collectivités, en disant : « *Attention, on a beau faire le maximum de choses, des zones d'expansion de crues, bien gérer nos digues, bien travailler sur le barrage de Villerest par rapport à l'écrêtement des crues, on n'est pas à l'abri* ». Il faut s'y préparer déjà psychologiquement parce qu'en effet ça risque de se passer. Je suis tout à fait d'accord.

Très bien, je vous remercie.

12. Occupation du domaine de l'Etablissement sur le site de Villerest

On reste avec Benoît ROSSIGNOL.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Par délibération de septembre 2015, l'Etablissement a autorisé Roannais Agglomération à occuper temporairement une parcelle lui appartenant pour l'aménagement d'un ponton flottant sur rail et d'une cale de mise à l'eau. Ce ponton est mis à disposition d'un opérateur par Roannais Agglomération pour permettre l'exploitation d'un bateau-promenade. Il est installé dans la commune de Villerest, à 800 mètres à l'amont du barrage de Villerest.

La convention correspondante étant expirée, Roannais Agglomération sollicite une nouvelle autorisation d'occupation du domaine de l'Etablissement, celle-ci s'avérant toujours nécessaire pour la poursuite de l'utilisation du ponton.

Il est proposé de réserver une suite favorable à cette demande, pour une durée de 3 ans, et d'établir une convention intégrant les conditions d'occupation suivantes :

- Prise en compte des contraintes du règlement d'eau ;
- Prise en compte du protocole définissant les modalités d'information entre Roannais Agglomération et l'Etablissement en situations de risque de crue, de crue et d'étiage ;
- Prise en compte des engagements de la charte Natura 2000 « Gorges de la Loire aval » ;
- Obtention des autorisations nécessaires, en matière notamment de sécurité ;
- Engagement d'entretien régulier de ce ponton et de ses équipements annexes.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Voilà. Et puis vous comprendrez qu'en étant moi-même élu de Roannais Agglomération, je ne prendrai bien sûr pas part au vote. Et je remercie bien sûr l'Etablissement parce que c'est vrai que ce bateau-promenade permet en effet aussi de faire un peu de tourisme et puis de montrer un petit peu tout ce qui se fait sur le barrage.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'informations ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

13. Gestion déléguée des digues non domaniales

Monsieur Pierre PHILIPPE va nous parler d'un dossier ô combien important, vous le savez bien.

INTERVENTION DE M. PHILIPPE

Merci. Ceci est un point d'information.

Tout d'abord pour indiquer que suite à l'invitation du Préfet coordonnateur de bassin à une réunion sur l' « *Organisation du transfert de gestion des digues domaniales de Loire moyenne* », qui s'est tenue le 28 janvier dernier à Orléans, vous avez assuré, Monsieur le Président, avec le président de la commission Loire aval, une présentation synthétique de son implication depuis plus de 35 ans dans la gestion d'infrastructures de protection contre les inondations à l'échelle du bassin fluvial, qu'il s'agisse du barrage écrêteur de Villerest, bien entendu, ou de digues domaniales comme non domaniales.

Le même jour, l'Etablissement présentait à Paris son approche intégrée de la protection, combinant les infrastructures dures et douces dans le cadre du séminaire technique national intitulé « *Analyse du FEDER 2014-2020 pour mieux préparer 2021-2027* ».

Les supports de présentation de ces deux interventions sont produits dans le dossier.

A l'occasion du 28 janvier, le Préfet coordonnateur de bassin ayant souligné la nécessité d'avancer d'ici l'été (avec les collectivités concernées) dans le choix du scénario de gestion, a été adressé ce mois-ci un courrier à plusieurs EPCI renouvelant la proposition de l'Etablissement de conventionnement pour la gestion des digues non domaniales dont ils ont la charge et d'accompagnement dans la préparation du transfert de gestion des digues domaniales prévu pour l'échéance 2024.

Une telle anticipation présenterait l'avantage de s'inscrire dans un projet de coopération renforcée, assurant une mutualisation des moyens et des économies d'échelle, contribuant dans le même temps à la cohérence des interventions ainsi qu'à l'homogénéité de traitement.

S'agissant plus particulièrement de la gestion déléguée à l'Etablissement de digues non domaniales, dans le cadre d'un budget annexe dont on a parlé tout à l'heure, le déploiement engagé en 2019 pour un linéaire de plus de 50 km de digues en Loire aval se poursuit depuis le 1^{er} janvier 2020 sur l'axe Cher, à commencer par les 6 km de digues de Vierzon. A titre indicatif, ce sont donc près de 30% des digues non domaniales des collectivités du bassin de la Loire et ses affluents qui sont déjà confiés en gestion à l'Etablissement, par voie de délégation.

Dans ce cadre, pour ce qui concerne Vierzon, l'Etablissement a lancé la procédure d'appel d'offre pour la réalisation de l'étude de dangers du système d'endiguement en vue de procéder à sa demande de régularisation d'ici la fin de l'année 2021. Une demande de subvention de fonds Barnier a également été transmise. En termes plus opérationnels, un travail a été initié dans les meilleurs délais avec les services de la Communauté de communes et ceux de la Ville pour avancer sur les autres obligations réglementaires, en particulier celle de l'organisation de la surveillance des ouvrages en toutes circonstances. Il est également prévu pour ce système

d'engager l'élaboration d'un plan de gestion de la végétation qui a pu se développer sur ces digues et qui pourrait risquer de les fragiliser.

Il est à noter que dans le même temps, l'Etablissement porte la réalisation de l'étude « 3P » (prévision/prévention/protection) sur le bassin du Cher. Lancée en juin dernier, cette démarche prévoit notamment l'élaboration de modèles hydrauliques avec des relevés bathymétriques et topographiques en cours qui pourront utilement être exploités pour la réalisation des études réglementaires du système d'endiguement de Vierzon, dans une logique d'optimisation.

Pour information également, une réunion de présentation de la première phase de l'étude « 3P » Cher est prévue au début du mois d'avril à Montluçon.

Digues non domaniales en Loire aval

Le travail engagé en 2019 se poursuit, plus particulièrement avec la mise en œuvre de la surveillance des ouvrages et des interventions d'urgence, la réalisation de l'entretien annuel, des études réglementaires ou de confortement nécessaires, et la mise en place d'une astreinte d'exploitation. Comme le prévoient les conventions de délégation de gestion avec les EPCI, un compte rendu d'exécution complet des missions réalisées au cours de l'année 2019 a été présenté aux représentants des collectivités concernées, dans le cadre d'une réunion de la commission Loire aval qui s'est tenue le 21 janvier dernier à Angers.

Parallèlement, toujours en Loire aval, dans le prolongement de l'analyse qui a été portée par l'Etablissement en 2017-2018 pour caractériser le rôle du remblai ferroviaire Angers-Nantes, qui longe la Loire, l'Etablissement accompagne depuis l'an dernier la Communauté de communes du Pays d'Ancenis pour la définition et la mise en œuvre des études complémentaires nécessaires à une prise de décision sur le devenir de cette infrastructure qui est utilisée depuis de nombreuses années déjà pour la protection contre les débordements de la Loire.

Pour terminer, il peut être rappelé que, dans le cadre de la co-construction du projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection de bassin et en complément des nombreuses études de cas territorialisées, réalisées en partenariat avec le CEREMA, l'Etablissement a pris l'initiative de plusieurs analyses de bassin, de nature à permettre à l'ensemble des collectivités une meilleure appréhension des problématiques rencontrées. Il est signalé la finalisation en 2019 de la dernière d'entre elles, relative à la prise en considération des besoins et des opportunités d'intégration environnementale du PAIC, eu égard à la fois à son caractère d'actualité et à l'intérêt opérationnel qu'elle présente.

Et j'en ai terminé.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien, merci. En effet, le 28 janvier, j'ai assisté à cette réunion initiée par M. le Préfet de Région, où j'ai pu rapidement présenter nos interventions à l'ensemble des EPCI. D'ailleurs Monsieur CHASSANDE était présent, en tant que Directeur de la DREAL. Disons qu'on l'a fait à deux voix, c'était un petit peu ce qu'on voulait faire. Alors, il n'y avait pas tous les EPCI, il y avait uniquement les territoires de Loire moyenne. Loire aval et Loire amont n'étaient pas conviées. C'était vraiment une réunion sur la Loire moyenne, où j'ai pu rappeler ce que l'Etablissement pouvait apporter aux EPCI sur le problème des digues, qu'elles soient domaniales ou non domaniales. On sait qu'il y a à peu près 50% de digues domaniales et 50% de non domaniales sur le linéaire. Et Jean-Louis DEMOIS, notre collègue, a pu exposer un cas concret – avec lui, nous sommes sur une phase opérationnelle sur son territoire – pour expliquer vraiment ce qu'on était capable de faire, que ce n'étaient pas des paroles en l'air; que c'était vraiment ce qui se faisait réellement sur son territoire. Je pense que c'était assez intéressant. Après, bien sûr, il y a eu pas mal de questions-réponses, avec vous vous en doutez toujours des problèmes de financement, ce qui est quand même la grosse question que se posent surtout les petits EPCI. Parce que même si on parle de 80% de subventions, ce qui est loin d'être acquis, pour certains petits territoires, les 20% représentent des montants assez

importants pour eux.

Je n'ai pas d'information mais j'espère qu'il y aura ce même type de réunion pour la Loire amont, parce ce nous aussi on a des digues domaniales.

C'était assez intéressant d'avoir cette réunion et de pouvoir, nous Etablissement public Loire, proposer notre savoir-faire et aider les EPCI, les petits comme les importants. Encore une fois, on est un bassin fluvial et on ne pourra pas, sur notre fleuve Loire, travailler sur les inondations chacun dans son petit coin, sans approche globale. Et, ce qu'on a expliqué et ce dont tout le monde a convenu, est que seul l'Etablissement pouvait avoir cette vision sur le linéaire de notre fleuve et de ses affluents.

Voilà un petit peu le point qu'on voulait vous faire sur cette gestion des digues.

INTERVENTION DE M. CONTOUR

On évoque donc l'émergence de 5 antennes de proximité. Les collectivités devront donc se prononcer sur leur volonté de transférer à l'EP Loire. Je crois que pour un certain nombre de collectivités, la mission de gestion transférée par l'Etat reste quand même assez floue, sur la nature de la totalité des missions, d'où une difficulté me semble-t-il à se prononcer.

Est-ce que vous pourrez nous apporter un éclairage sur ce sujet ?

INTERVENTION DE M. FRECHET

Déjà, dans un premier temps, on propose aux structures une délégation, pas un transfert. Ce n'est pas qu'on ne veuille pas, attention, mais pour être un peu prudent. Vous savez, une fois que vous avez transféré, on décide du travail qu'il faut faire et puis il faut faire le chèque, c'est donc assez contraignant. Etant donné qu'on ne sait pas trop quels seront les taux et montants d'aide, on est plus sur une délégation. Cela permet à chaque structure d'avoir le dernier mot en fonction des travaux qu'on lui propose, des finances qu'elle peut avoir – on sait que les finances, c'est quand même un peu le nerf de la guerre –, donc on est plus sur ce domaine-là. Je pense que c'était important de le signaler.

Monsieur CHASSANDE, si vous voulez ajouter quelque chose.

INTERVENTION DE M. CHASSANDE

Un petit mot, d'abord sur ce que vous avez évoqué sur le périmètre de la réunion qu'on avait organisée avec le Préfet.

C'est la continuité d'un travail qu'on avait lancé il y a plusieurs années dans le cadre de la GEMAPI. En fait, il est très ciblé sur la Loire moyenne tout simplement parce qu'on a estimé que c'était un secteur sur lequel il y avait une interdépendance assez forte entre les systèmes d'endiguement et que ce qu'on fait à un endroit peut avoir des conséquences sur une autre partie. Et donc avait été souhaitée une réflexion d'ensemble pour avoir une organisation cohérente, celle-ci pouvant être soit des regroupements de collectivités à l'échelle de systèmes d'endiguement cohérents, soit une intervention de l'Etablissement Public Loire qui aurait le mérite évidemment d'avoir une cohérence d'ensemble, ce qui est plus satisfaisant d'un point de vue de la cohérence d'ensemble.

En revanche, pour les secteurs plus en amont et plus en aval, dont on estime que c'est plus indépendant, c'est-à-dire qu'il y a moins de logique d'interférence entre ce qui est fait à un endroit et ce qui est fait à un autre, on n'a pas prévu de réunions de même nature, parce que ça se pose dans des termes différents.

Là, le sujet, c'est vraiment comment on assure un maintien d'une cohérence d'ensemble de l'approche, que l'Etat apportait tant qu'il le gère, et comment on le reconstitue dans le système *gemapien*.

Il n'est pas prévu d'évolution du périmètre. Après, si des questions spécifiques se posent plus en amont ou plus en aval, on peut avoir des échanges s'y rapportant avec les collectivités

concernées mais pas dans ce cadre global.

Très clairement, la balle est quand même dans le camp des collectivités. Alors, est-ce que ce sont des groupes de collectivités à l'échelle de systèmes d'endiguement pertinents ? Ce qui est sûr, c'est que les EPCI tout seuls ne sont jamais – enfin, très rarement – au bon périmètre, sur la Loire moyenne, par rapport aux systèmes d'endiguement. Ça ne peut pas marcher.

Ce choix entre avoir plutôt des regroupements à l'échelle de systèmes d'endiguement cohérents ou d'avoir une vision intégrée à travers l'EP Loire, c'est vraiment aux EPCI de le faire. Avec le Préfet, on souhaite vraiment que d'ici la fin de l'année, le paysage se clarifie. Et il me semble que lors de la réunion du 28 janvier, le Préfet de bassin a assez clairement mis en avant qu'il lui semblait que le scénario qui apportait le plus de cohérence d'ensemble était un scénario sur lequel l'EP Loire aurait un rôle important.

Je pense que le Préfet de bassin l'a dit clairement. Pour autant, ce n'est pas lui qui décide. C'est vraiment dans la main des EPCI.

Et ce qu'on a dit à cette réunion – et il faudra qu'on y retravaille –, c'est que pour faire ça, effectivement, il faut qu'on continue à clarifier de manière très opérationnelle comment le système peut fonctionner, la nature exacte de ce que propose l'EP Loire – ce qui a déjà été largement clarifié depuis plusieurs mois –, pour qu'on ait vraiment tous les éléments pour que ce choix puisse se faire.

Avec le Préfet, il nous semble que même si c'est 2024 – donc il n'y a pas le feu –, on a quand même intérêt tous à y voir clair rapidement. Parce que c'est début 2024, donc ça va venir vite. Et ça a quand même beaucoup de conséquences, il y a beaucoup de choses à organiser. Et il y a des questions de transferts de compétences, si c'est l'EP Loire qui est en première ligne, par rapport aux compétences qui sont détenues soit à la DREAL soit en DDT. Voilà, il y a tout un enjeu, y compris de gestion humaine derrière, pour ne pas avoir de creux dans la gestion du dispositif. Plus on anticipe, plus on a de chances que ça se passe dans des conditions correctes. Plus on le fera au dernier moment, plus ça risque d'être compliqué.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Monsieur CHASSANDE pour ces informations, pour cette clarification. Après, un des sujets sur lequel on est en discussion, c'est un petit peu aussi la capacité humaine de l'Etablissement à faire face à cette demande. Et, je vais caricaturer un petit peu, mais c'est un peu comme la poule et l'œuf : le problème est qu'on ne peut pas, nous, se structurer avant d'avoir cette mission ; et si on ne l'a pas, on nous dit qu'on n'est pas suffisamment structuré. On s'attend tous un petit peu.

Et c'est ce que j'expliquais la dernière fois au Préfet de bassin : si on se structure aujourd'hui, en attendant – je vais être un peu brutal – qui est-ce qui paye ces personnels ? On l'a vu tout à l'heure lors du bilan social, on n'est pas dans le confort – c'est le moins qu'on puisse dire – et c'est normal parce que ce sont les collectivités qui financent notre budget général. Et là, justement, on a créé un budget annexe spécifiquement pour la gestion des digues, pour que ça ne soit pas l'ensemble des collectivités qui payent mais uniquement celles qui sont concernées.

Donc, il y a cette période transitoire sur laquelle il faudra qu'on rediscute pour voir comment on fait. On est complètement en phase avec vous pour travailler à la structuration. Il n'y a aucune difficulté. Mais voilà, le problème, c'est : qui fait le premier pas ? Je pense qu'il faudra qu'on se revoie et qu'on travaille ensemble. On est tous un petit peu d'accord sur le fond. Maintenant, il faut qu'on se mette d'accord sur la forme parce qu'en effet je pense que c'est l'intérêt de tout le monde. Et puis je pense qu'il y a aussi une solidarité importante avec l'amont, pour l'aval. Il y a les protections dures (digues) mais moi vous savez que je suis très adepte des protections souples (zones d'expansion de crues). Et là, je pense qu'il faudra qu'il y ait une solidarité du linéaire où certains territoires vont accepter d'être inondés (terres agricoles) pour éviter que trop d'eau n'aille à l'aval. Et là, j'allais dire, il faudra bien à un moment ou à un autre indemniser les agriculteurs, toutes les personnes qui seraient inondées. Il faudra de la solidarité du bassin.

Autant sur les digues ça va être compliqué de dire à un EPCI de financer pour celles de son voisin, mais je pense que sur les ZEC, là il peut y avoir une marge de manoeuvre.

Donc il y a vraiment un travail d'ensemble parce que, comme on le dit, toute l'eau qu'on pourra

à l'aval stocker et puis mettre de côté et qui n'arrivera pas un peu plus bas, ce sera quand même une bonne chose. Et cette vision, en effet, il n'y a que l'Etablissement qui peut l'avoir parce qu'il a une capacité d'intervention sur l'ensemble du linéaire et en plus avec l'ouvrage de Villerest. Et ce n'est pas parce que je suis président de l'Etablissement que je le dis.

Monsieur CHASSANDE.

INTERVENTION DE M. CHASSANDE

Je suis complètement en phase sur le fait que la transition est un peu compliquée. C'est la raison pour laquelle, pour gérer la transition, il faut qu'on connaisse la cible, en fait. C'est-à-dire qu'on sera incapable de gérer intelligemment la transition tant que le positionnement des EPCI n'a pas été clarifié. Si à un moment, il est clair que tous les EPCI – ou la plupart des EPCI – sont plutôt sur la ligne de jouer la carte de travailler avec l'EP Loire, cela nous permet ensuite de travailler ensemble (Etat, Etablissement) pour voir comment on gère la transition et tout ce que vous dites : est-ce qu'on fait un système en biseau ? On peut y travailler. En revanche, tant qu'on ne sait pas si la cible, c'est celle-là, ou si, pour certains, ce sont plutôt des regroupements d'EPCI en syndicat intercommunal à l'échelle de trois ou quatre EPCI, évidemment on ne gère pas la transition de la même façon.

C'est pour ça que l'échéance de clarification, ce sont quand même les collectivités qui l'ont. Mais si on y arrive, ça nous permettra de travailler très sérieusement à la gestion transitoire en étant très clair. Et je pense que dans ce cas-là on y arrivera parce que ce n'est pas si compliqué, mais il faut juste être sûr que c'est bien qui sera mis en place derrière. Avec le Préfet, l'idée est vraiment que quelque temps après les élections, on refasse le même type de réunion que celle qu'on a faite le 28 janvier. Evidemment, il faudra voir le positionnement des nouvelles équipes. Il va y avoir quand même un certain nombre de changements. Si on en fait une vers le mois de juillet, ça ne sera pas totalement conclusif quand même, parce que les nouvelles équipes auront besoin de murir leur réflexion mais ça préparera quelque chose dont on espère que ça permettra une clarification en fin d'année.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est pour cela que je disais qu'on a vraiment fait notre présentation à deux voix : la mienne qui était sur la structure et puis Jean-Louis DEMOIS qui a vraiment aussi prouvé notre réactivité. C'est-à-dire, du jour au lendemain, ils nous disent OK on travaille avec vous et on a pu mettre en place, faire des recrutements spécifiques à ces territoires pour pouvoir tout de suite produire de l'action et obtenir des résultats. Et c'était intéressant de voir aussi notre possibilité d'adaptabilité pour pouvoir répondre à une demande en urgence. Quelques semaines après, quelques mois après, les travaux étaient en cours. Et je pense que c'était important aussi de montrer qu'on savait s'adapter, nous, l'Etablissement, et qu'on avait une réactivité qui était assez forte.

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Pour rebondir, Monsieur le Président, sur ce que vous indiquez. Cette réactivité, ce n'est pas l'effet du hasard, mais de l'expérience cumulée, de la capitalisation des réalisations de l'Etablissement. Mais un peu comme avec les barrages, quand ils fonctionnent bien, qu'ils écrêtent ou soutiennent l'étiage correctement, pas grand monde s'aperçoit qu'il s'est passé quelque chose. On a peut-être tendance à oublier de rebalayer tous les acquis en termes d'expérience de l'Etablissement sur cette question de la gestion des infrastructures de protection.

C'est précisément ce que vous avez souligné, Monsieur le Président, lors de la réunion de janvier, en rappelant rapidement qu'il n'y a rien de nouveau là-dedans. C'est-à-dire que l'implication technique de l'Etablissement liée à des questions de gestion des infrastructures de protection (barrages, digues domaniales, digues non domaniale), c'est quelque chose d'ancien

et de conséquent. En revanche, effectivement, cela demande des moyens accrus pour tout d'un coup se déployer et aller attaquer un problème à tel ou tel endroit. En revanche, l'expérience, le savoir-faire, je serais tenté de dire, ils font partie des capacités techniques dont dispose l'Etablissement aujourd'hui.

C'était simplement pour rappeler que c'est quelque chose qui est lié à ce qu'est l'Etablissement, c'est-à-dire une structure qui a capitalisé, à la fois en savoir, en savoir-faire, en expérience – expérience d'ailleurs de choses réussies, comme de choses qui, à certains moments, ont été très difficiles ou même n'ont pas fonctionné –, donc à la fois les bons exemples mais aussi les cas de figure où manifestement c'était un petit peu compliqué. Ce n'est pas négligeable.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'était un débat qui était intéressant.

Oui, Monsieur BARLE.

INTERVENTION DE M. BARLE

C'est un débat très intéressant, Président, et je ne peux pas laisser passer l'occasion d'en rajouter, sur le fond et sur la forme.

Sur le fond :

Je corrobore les propos de Monsieur le Directeur, à l'instant, qui nous dit que l'Etablissement a capitalisé un certain nombre de connaissances depuis 35 ans. Je viens ici depuis 30 ans et pour avoir été membre du comité de pilotage de l'équipe pluridisciplinaire chargée de la modélisation de la crue centennale en Loire moyenne, je peux affirmer et rappeler tout simplement que la priorité des priorités préconisée était le confortement des digues en Loire moyenne.

Je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur le Directeur, quand vous dites que le système d'endiguement doit être cohérent. Et là-dessus, l'équipe pluridisciplinaire a été très précise et elle insistait sur la pertinence notamment des déversoirs. Sa grande conclusion – je vais la rappeler une fois de plus, Monsieur le Président, parce que je crois qu'elle s'oublie facilement. Nos mémoires s'émeuvent et vous le savez très bien. Sa grande conclusion était de dire qu'en cas de crue centennale, et au-delà *a fortiori*, toutes les zones d'expansion des crues auxquelles vous avez fait allusion, la Loire les remplit. Elle inonde tous les vals et la plupart des digues sont en surverse, d'où l'intérêt des déversoirs pour avoir une surverse contrôlée, beaucoup moins dangereuse qu'une brèche soudaine. Je me souviens du film de fiction qu'on nous avait projeté sur une éventuelle rupture d'une digue à Amboise où en quelques heures on avait deux mètres d'eau dans la ville basse d'Amboise.

Donc, sur le fond, la considération des digues en Loire moyenne et au-delà est la priorité des priorités.

Vous avez fait allusion aux zones d'expansion des crues et depuis quelques mois – même si j'étais impotent, j'étais encore à mon bureau –, j'ai été beaucoup sollicité, notamment par l'Etablissement ou par d'autres établissements chargés de l'étude de ces ZEC, puisque vous savez que je suis maire depuis 30 ans, 31 ans maintenant, de la commune où la zone d'expansion des crues a été la plus convoitée de toutes. Mais je rappelle que cette zone d'expansion des crues est toujours à la disposition de l'Allier. Elle l'inonde à chaque fois. Simplement, nos maisons sont construites, comme disait Jean COCTEAU : « *jusqu'où on peut aller trop loin* ».

Par conséquent, lorsqu'on m'a en revanche interrogé sur la zone d'expansion des crues en aval du pont du Veudre, c'est-à-dire qui va de Livry jusqu'à Apremont, j'ai dit STOP. Nous avons une digue qui protège tout le village de Chambon, il n'est pas question d'effacer cette digue. J'avais bien compris l'intérêt de laisser inonder cette zone d'expansion des crues. On ne peut pas inonder les uns pour sauvegarder les autres. Je suis d'accord avec vous que partout là où elles existent, il faut les conserver en l'état. Mais de là à dire qu'on va en supprimer à certains. Si encore on était sûr de protéger les autres, je dirais oui, mais l'équipe pluridisciplinaire a été péremptoire et elle a répondu non.

Sur la forme :

On a beaucoup de la forme, beaucoup moins du fond. Je vous rejoins, la balle est dans le camp des EPCI. En ma qualité de président d'une communauté de communes, je sais très bien qu'il est quand même logique et normal – et en particulier avec cette fameuse nouvelle loi des 3D – que les élus locaux décident quand même de ce qu'ils devront financer. Parce que c'est bien là où le bât blesse : qui va financer ? On nous répond : les EPCI. Qui finance au niveau des EPCI si ce n'est le contribuable ?

Alors, vous savez bien, le contribuable il a des limites, comme les zones d'expansion des crues. Il ne faut pas non plus que ça déborde ! Hé oui !

Voilà ce que je voulais dire, Président, toujours sans perdre le sens de l'humour, mais on est au cœur du sujet et c'est très important. Et une fois de plus, n'oublions pas cette conclusion de l'équipe pluridisciplinaire : en cas de crue centennale, nos protections deviennent illusoires et la prévention est primordiale.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'était un débat très intéressant. Je vous remercie.

14. Demande de subvention 2020 dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020

On va continuer à parler un peu d'argent.

Monsieur Renaud COLIN.

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci Monsieur le Président.

Comme vous pouvez le constater dans la note qui a été distribuée, le graphique et le tableau présentés dans l'introduction de cette note montre le soutien décisif de l'Union Européenne, notamment du FEDER Bassin de la Loire et d'autres FEDER des programmes régionaux, dans le financement d'opérations portées par l'Etablissement, avec en moyenne une subvention annuelle de près d'1 M€.

Si on rentre un peu plus dans le détail année par année :

En 2015

L'Etablissement a introduit 12 demandes de soutien financier. 10 ont été programmées, les opérations ont été réalisées, soldées et payées.

En 2016

L'Etablissement a introduit 13 demandes de soutien financier. 11 demandes ont été programmées et à ce jour, une demande de paiement (envoyée en juin 2017) reste à percevoir. Elle constitue la demande la plus ancienne.

En 2017

9 demandes de soutien financier ont été introduites. Elles ont toutes été programmées et à ce jour, 5 paiements ont été reçus et 4 restent à percevoir, pour un montant de 449 k€.

Je ne reviens pas sur le détail de chacune des opérations qui sont présentées dans les tableaux de la note.

En 2018

13 demandes de soutien financier ont été faites. Elles ont toutes été programmées. 9 sont aujourd'hui terminées et les demandes de paiement sont déposées, pour un montant de

subventions de 713 k€. Aucune n'a été payée à ce jour.

Si on s'arrête sur ces trois années (2016-2017-2018), le montant des recettes restant à recouvrer ou escomptées du FEDER s'élève à un peu plus de 1,2 M€.

En 2019

L'Etablissement a introduit 8 demandes de soutien financier. Seulement 2 opérations ont été programmées au 31 décembre 2019.

Sur ces opérations qui n'ont pas été programmées, des échanges techniques ont eu lieu avec l'autorité de gestion dès septembre dernier et 3 opérations structurantes « de bassin », conduites au titre de l'évaluation et de la gestion des risques d'inondation, font apparaître des difficultés plus particulières pour la programmation. Il s'agit des 3 opérations suivantes :

- L'appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (SLGRI), pour les années 2019 et 2020 ;
- L'appui technique aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues, pour les années 2019 et 2020, qu'on a évoqué dans les points précédents ;
- L'étude de dangers « aménagement hydraulique » du barrage de Villerest, réalisé en 2019, qu'on a évoqué au point 11 de l'ordre du jour.

Ces 3 opérations, qui sont donc en cours, dont on a pu évoquer l'avancement dans l'ordre du jour de la réunion, représentent une subvention potentielle du FEDER d'un montant de plus de 600 k€.

Une motion avait été prise par le Comité Syndical en octobre dernier. Des courriers (joints à la note) ont été échangés entre le Président de l'Etablissement et le Président de la Région Centre-Val de Loire insistant notamment sur le caractère éminemment problématique de la situation. Comme cela a été indiqué dans le courrier du Président de la Région Centre-Val de Loire, une rencontre avec le partenariat technique du programme s'est tenue le 27 janvier dernier et une présentation de deux de ces trois opérations a pu y être faite par les services de l'Etablissement, à l'attention des services qui étaient présents lors de cette réunion, à savoir les services des Régions Région Centre-Val de Loire et AURA, du SGAR, de la DREAL et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Il n'en ressort aucune garantie de programmation ni d'indication précise quant aux éventuels montants susceptibles d'être octroyés et aux dates de décision envisageables.

Par ailleurs, le soutien-même à la réalisation de l'étude de danger aménagement hydraulique du barrage de Villerest semble même devoir être écarté.

Enfin, pour l'année 2020

L'Etablissement a introduit 1 demande de soutien financier pour 1 opération en cours de réalisation. Cette opération concerne la mise en œuvre d'actions du PAPI d'intention des Vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois pour 2019-2021, avec un montant de demande de subvention du FEDER de 90.550 € et un taux d'intervention de 50%.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Avec, encore une fois, une difficulté pour nous, au niveau trésorerie. Pour 2016-2017-2018, je rappelle, c'est 1,2 M€ qui ne sont pas versés alors que les actions sont faites et ont été payées. Ce n'est pas facile pour nous, c'est compliqué. Et bien sûr, pour 2019, 1,2 M€ aussi. Et puis 2020, c'est un peu l'inconnu et ça va être difficile en effet, demain, de pouvoir mener des actions si on n'a pas les subventions prévues. Je rappelle que ce sont des actions de bassin que l'on fait.

Oui, Madame RIVET.

INTERVENTION DE MME RIVET

Effectivement, sur les questions de paiement effectivement j'ai relancé les services mais il y a du retard, vous le savez, qui n'est pas de notre fait. Il est effectivement dû aux différentes

vérifications sur les dossiers. On a un petit peu résorbé mais effectivement on a un petit retard accumulé. Cependant, sur les nouvelles opérations – je ne sais pas si je l'avais dit la dernière fois mais il me semble qu'on l'a évoqué dans un autre hémicycle –on arrive effectivement au bout des fonds FEDER. Et on aimerait qu'ils soient plus importants.

Ce que je vous avais dit au dernier Comité Syndical, oui, c'est qu'il restait des fonds. En revanche, la revue de projets montre qu'on a plus de demandes qu'on a de fonds et ce qui a été décidé par le Comité, c'est de faire passer avant tout ce qui était de l'ordre de l'opérationnel plutôt que les études. D'où, effectivement, le fait que certaines demandes de l'EP Loire se retrouvent disons en bas de la pile, de ce fait-là. Là, on est au bout de la programmation.

On peut dire qu'on a un FEDER du point de vue de la consommation qui a été très très bien consommé et c'est pour cela qu'on s'emploie d'ailleurs à refaire une demande dans le cadre de la prochaine programmation. Mais voilà, en fin de programmation, on ne peut plus – on ne peut pas – s'engager plus qu'il n'y a de financements.

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Concernant les nouveaux financements, je ne peux rien dire, mais moi ce qui me surprend encore, c'est qu'on ait encore de l'argent de 2016 qui n'a pas été versé à l'Etablissement. Ça me pose un petit souci quand même parce que je n'entends pas parler de ça dans d'autres départements. Je n'ai pas d'écho pareil de tels retards sur les paiements. Et ça pose sûrement un problème à l'Etablissement. Ce sont quand même des sommes d'argent considérables qui sont en attente. Ça peut poser un problème pour payer le personnel, ça peut poser beaucoup de soucis comme ça. On en a parlé maintes et maintes fois. Il y a un an, c'était 2015 ; maintenant on est à 2016. Il y a toujours quand même 4 ans de retard. D'où cela vient-il ? Je me demande. C'est à cause de l'Europe ? C'est à cause de la gestion ? Je ne sais pas. Moi ça me surprend parce qu'ailleurs ce n'est pas comme ça.

INTERVENTION DE MME RIVET

C'est vrai pour tous les fonds européens, c'est vrai pour Leader, etc., et encore, notre Région est assez en avance sur certains paiements par rapport à d'autres. Non, ce sont effectivement des retards qui ont eu lieu en début de programmation. On trouve des solutions mais il y eu une accumulation de dossiers. Je ne peux pas vous assurer que c'est le cas sur d'autres financements européens. On a eu le problème du départ de la programmation mais aussi effectivement le fait qu'on a un empilement de vérifications qui font que les dossiers font des allers-retours supplémentaires, c'est vrai.

INTERVENTION DE FRECHET

Sur les fonds européens, les demandes que l'on fait, c'est sur le cœur de cible.

L'appui aux collectivités dans le cadre de la mise en œuvre des SLGRI pour nos territoires, c'est tout à fait indispensable.

L'appui technique aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues, c'est on ne peut plus concret.

L'étude de dangers aménagement hydraulique du barrage de Villerest, ce n'est quand même pas anecdotique pour le bassin. Et on le voit d'ailleurs avec nos retours de la DREAL.

Etude préalable à la réalisation de travaux sur les systèmes d'endiguement non domaniaux Loire aval, périmètre du PAPI Val d'Authion, c'est quand même là aussi du concret...

Enfin voilà.

Alors, je peux comprendre qu'on soit face à d'autres demandes aussi, mais voilà c'est quand même du concret, de l'opérationnel. J'ai vu passer des subventions sur de l'art, ainsi de suite. Là, on est quand même dans la gestion des inondations. Je ne dis pas qu'on doit être prioritaire par rapport à d'autres, mais je pense qu'on doit avoir notre part quand même dans les subventions parce qu'on est dans du concret, dans de l'opérationnel, et dans de l'action de bassin. Je pense que c'est important.

INTERVENTION DE MME RIVET

Je n'ai pas dit que ça n'était pas utile, ce n'est pas du tout la question. C'est que sur cette ligne du FEDER, la priorité qui a été donnée c'est sur de la réalisation d'ouvrages, de l'opérationnel, d'autant plus qu'on est en fin de programmation, donc il faut effectivement que tout soit terminé, alors autant prioriser des ouvrages qui se font. Et ce n'est pas du tout un jugement de valeur et d'utilité du travail fait, bien entendu.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Simplement pour indiquer, par rapport aux critères qui sont ceux de la gestion de ces crédits européens – que l'on comprend parfaitement en termes d'exigences – qu'il y a trois choses sur lesquelles il paraît important d'insister :

Premièrement. C'est un programme opérationnel de bassin, donc s'il finit par ne pas financer des opérations de bassin, c'est vrai que ça peut à un certain moment interroger, en termes de priorités, voire de stratégie.

Deuxièmement. On parle là d'opérations pour lesquelles le risque est qu'on ne les programme pas avant qu'elles soient finies. Or, en droit communautaire, la seule limite – ce n'est pas comme à l'Agence de l'eau, c'est le contraire –, c'est qu'il ne faut pas avoir fini pour pouvoir encore programmer une opération. Là, le problème, c'est que l'Etablissement a exécuté, les opérations sont réalisées, tout est fait en avance de trésorerie, avec l'avantage pour l'Autorité de gestion de disposer de « factures » effectivement payées. La crainte, c'est qu'on ne puisse plus utiliser l'enveloppe parce que l'opération aurait été achevée avant de pouvoir être programmée.

Troisièmement. Il s'agit d'opérations qui coïncident étroitement avec la présentation faite par l'Etablissement dès l'été 2014 devant le comité stratégique du plan Loire IV, indiquant : pour la période 2014-2020, voici les opérations A, B, C, D, E, qu'il est proposé de conduire jusqu'en 2020. Donc, il n'y a aucun élément nouveau par rapport à ce qui a été annoncé par l'Etablissement en termes de chiffrage. En revanche, les élus qui sont autour de cette table savent qu'à un certain moment la question s'est posée du montant à préserver pour le volet « Prévention des inondations » par rapport aux autres axes du programme opérationnel. La décision prise par l'Autorité de gestion a été de réduire l'enveloppe qui était déjà peu importante pour la prévention des inondations, pour abonder d'autres axes, et ce qui fait qu'aujourd'hui, peut-être, à partir du moment où déjà le montant initial a été réduit chemin faisant, on se retrouve dans une situation où on peut manquer de crédits. Mais, en termes d'affichage, signaler que les opérations de bassin ne peuvent pas être financées alors même qu'elles sont prévues depuis 2014, fléchées et évaluées financièrement depuis 2014, c'est vrai que c'est quelque chose qui est peu stimulant pour un opérateur de bassin. En tous les cas, ça soulève un problème majeur : c'est qu'il ne sera pas possible de les continuer.

INTERVENTION DE M. CHASSANDE

Je voudrais intervenir d'un tout petit mot en solidarité avec Madame RIVET. En fait, l'analyse de la priorisation des dossiers, comme l'a dit Madame RIVET, est un peu partagée entre le Conseil Régional, la DREAL, le SGAR, etc., et cette année, effectivement, on est vraiment dans une période de pénurie et donc dans une logique de hiérarchisation. On est donc totalement solidaire avec Madame RIVET sur ce qu'elle a dit, sans nier le fait qu'il y a un enjeu à avoir l'approche de bassin. Ce n'est pas contradictoire avec ce que dit Monsieur EUDE. Le seul problème, c'est que tous les dossiers, par certains critères, ont des éléments qui justifient qu'ils soient très importants, etc., donc après, c'est une question juste de priorité et de hiérarchisation.

Par exemple, l'étude de dangers sur le barrage de Villerest : on peut vraiment s'interroger, non pas sur la pertinence et l'utilité de le faire mais sur le fait de savoir si c'est légitime de le payer sur du FEDER. Typiquement, ce type de chose, est-ce que ça relève vraiment du FEDER ? Et là, je l'assume puisque la DREAL a dans cette hiérarchisation aussi exprimé le fait que peut-

être, puisqu'il fallait hiérarchiser, quelque chose qui relève vraiment de la responsabilité du maître d'un ouvrage de ce type, qui est dans son travail normal d'étude de danger, voilà, est-ce que ça relève vraiment du FEDER d'accompagner une obligation réglementaire qui est la réalisation d'une étude de danger ? On s'est dit que non, ce n'est pas forcément prioritaire que ça soit le FEDER qui paye ça. En revanche, ça n'enlève rien au fait que c'est quelque chose qui doit être mis en œuvre par l'Etablissement Public. La question, c'est : sur quels crédits ? Est-ce que c'est du FEDER ou pas du FEDER ?

Sur ce cas particulier, voilà, il y a une justification qui est que ça ne nous paraissait pas forcément une priorité absolue que le FEDER aille là-dessus.

Après, sur les SLGRI, c'est de nature un peu différente. Effectivement, là, ça répond à une approche de bassin, à un accompagnement. Sur la SLGRI, la logique a plutôt été de dire : la priorité absolue est sur les TRI, puisque c'est la politique nationale. Pour ce qui hors TRI, dès lors qu'il faut hiérarchiser, peut-être qu'on ne le met pas en priorité 1, mais en revanche, effectivement, ça n'enlève en rien le fait qu'il y aurait une logique à le financer sur le FEDER. Là, il n'y a pas de problème de fond. En revanche, dès lors que c'est hors TRI, puisqu'il faut prioriser, on a plutôt priorisé sur les TRI.

Voilà, c'est ce type de raisonnement qu'on a fait collectivement, en étant bien conscient que ce n'était pas tout à fait satisfaisant mais que c'était lié à la pénurie de crédits.

Alors, peut-être, effectivement, qu'à un moment le basculement de crédits vers d'autres opérations que les inondations a été mal évalué à ce moment-là. Il y a peut-être eu une sous-estimation des besoins résiduels. Là je ne sais pas. Mais en tout cas, dans la gestion finale, on n'a pas d'autre choix que de faire cette hiérarchisation.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je peux vous comprendre, sauf que cela revient à faire payer les collectivités pour des opérations de bassin, et on sait l'état des finances des Départements, des Régions. Et pour avoir assisté aux contrôles – et il faut les faire – avec nos barrages il faut que tout soit nickel et plus encore. Pour donner un autre exemple : actuellement on a des sirènes sur le barrage de Villerest, il y en a 21, qui dataient de l'origine, on les a toutes rénovées, on les a montées sur des mâts de je ne sais plus combien de mètres, en plus, ça nous a coûté 1 M€ et on me demande de les doubler aujourd'hui. Quand je dis « on », c'est l'Etat. On fait comment ?

Alors, testons déjà les nouvelles sirènes avant de – parce qu'ils voulaient qu'on mette les nouvelles sirènes avant même de tester la rénovation. Mais même si jamais quelqu'un nous dit demain : il faut doubler, 1 M€, moi je ne sais pas faire. Alors, en plus, autant ce serait quelque chose d'important pour le barrage, pour la sécurité, on ne discuterait même pas, mais pour des sirènes. Comme je dis toujours, en rigolant : « quand il y a une sirène qui sonne, je ne sais pas s'il faut que je me cache sous la table ou s'il faut que je parte en courant ». On a un peu de mal à reconnaître toutes les sirènes. Si c'est « attentat », il faut se mettre sous le bureau ; et si c'est, en effet, le barrage qui pète, il faut partir en courant ! Enfin bon, c'est un exemple.

Mais voilà, attention, quand on va chercher des fonds FEDER, ce n'est pas se faire plaisir, c'est en effet parce que derrière on a un intérêt à agir de niveau bassin, et que c'est important pour nous d'avoir les financements dédiés qui ont été prévus à cette échelle.

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

La question qui se pose à l'Etablissement, c'est celle de la prévisibilité, c'est-à-dire un opérateur qui s'engage dans une opération en 2014, il le fait sur la base d'un contrat dans lequel on lui dit : vous avez telle action à développer, avec telle temporalité, etc., qui va jusqu'en 2020. Si tout d'un coup, en 2019, on lui dit : ah non, finalement il n'y a plus assez d'argent, ça vient en quelque sorte mettre en difficulté le principe même de programmation pluriannuelle. On comprend très bien qu'il y ait des priorités. La question, c'est la capacité à faire sur un mode un tant soit peu sécurisé. Sinon, on perd le bénéfice de l'investissement consenti, on perd la dynamique qui a été créée, on suscite des attentes qui ne pourront être satisfaites, et ça c'est autant de perte de valeur ajoutée.

Et cela vaut en particulier pour deux opérations :

- Appui aux collectivités dans le cadre des SLGRI, au montant de PAPI, y compris pour les EPCI qui ne disposent pas de l'ingénierie qui leur permet de le faire tout seuls ;
- Appui aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues.

Deux opérations de bassin qui sont au cœur pratiquement des besoins exprimés aujourd'hui.

Le Président rappelait que nos ressources sont limitées. Mais une fois que l'on sait ce dont on dispose, on fait avec l'argent qui est disponible. En revanche, s'engager dans des opérations pour découvrir chemin faisant, tout d'un coup, que ce qui était prévu n'existe plus, et qu'en revanche émergent des choses dont on se demande comment cela se fait qu'elles soient là, ça nuit un petit peu à l'efficacité collective. C'est ce qui méritait d'être rappelé.

En tous les cas, très clairement, on ne peut pas réaliser ces actions-là avec de l'argent qu'on n'a pas, surtout si on ajoute la trésorerie qui, elle, n'est pas rentrée. Là, clairement, c'est mission impossible, sauf à ce que les collectivités décident de recourir à l'emprunt pour financer des opérations de ce type-là, ce qui paraît peu vraisemblable.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On va mettre au vote la délibération de demande de subventions 2020 dans le cadre du programme opérationnel interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020. En effet, comme vous le disiez, on est à la fin de ce programme.

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

15. Edition 2020 de la Semaine de REV (REVue de projets recherche-gestion)

On va vous faire une présentation de l'édition 2020 de la Semaine de REV (REVue de projets recherche-gestion).

C'est Monsieur COLIN qui présente.

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci Monsieur le Président.

Après avoir animé le volet recherche/données/information du plan Loire 2007-2013, l'Etablissement s'est efforcé depuis 2014 d'inscrire dans la continuité le renforcement des échanges entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens et, dans la limite des moyens qu'il lui a été possible de mobiliser, il a recouru à une formule simple, combinant des présentations de projets portés par des chercheurs, la mise en avant d'initiatives territorialisées répondant à une attente de gestionnaires ou encore des focus sur des thématiques émergentes ou innovantes.

Répondant à un besoin avéré, ces échanges représentent une source d'information, de connaissance, de contacts et d'innovation très importante. C'est ainsi que près de 200 interventions de ce type ont pu être proposées entre 2014 et 2019.

Elles sont récapitulées dans un document synthétique téléchargeable sur le site de l'Etablissement public Loire.

C'est dans ce contexte qu'il est prévu d'organiser, cette année encore en 2020, une semaine de revue de projets scientifiques et techniques, du 29 septembre au 2 octobre, comme on l'a indiqué en début de réunion, durant 4 journées structurées autour d'une problématique et abordées au travers de diverses contributions.

4 thèmes ont été retenus pour ces journées 2020, qui intègrent chacun la problématique de l'adaptation aux changements climatiques et qui seront les suivants :

- « Apports opérationnels des retours d'expériences sur la gestion des étiages »
- « Intégration environnementale des « infrastructures » de protection contre les inondations »
- « Espaces Naturels Sensibles pour la gestion de l'eau et des risques associés »
- « Contribution des « jeunes chercheurs » à la dynamique de recherche en cours sur le bassin fluvial »

Des partenariats techniques, en lien avec les sujets concernés, sont envisagés.

Il est également rappelé que ces interventions sont autant de contributions potentielles à la stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation, pour la réflexion sur le bassin de la Loire.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Notez bien : du 29 septembre au 2 octobre, pendant 4 jours, dans les locaux de l'Etablissement, avec 4 thématiques importantes.

C'était une information. Pas de question complémentaire ?

16. Subventions « Patrimoine »

Deux demandes de subvention ont été reçues et une autorisation de passage

On continue avec Monsieur COLIN.

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci Monsieur le Président.

Effectivement, deux demandes de subvention :

Lozérienne VTT 2020 (LVO Sport Event)

Organisée dans le Département de la Lozère au mois de mai (8, 9 et 10), elle passera cette année par Langogne et le lac de Naussac. La société qui organise cet événement sollicite l'Etablissement pour une subvention à hauteur de 3.000 €.

Cross triathlon de Langogne Naussac (Association Langogne Triathlon)

La deuxième demande émane également du territoire de Langogne – Naussac. Elle est relative à un cross triathlon qui sera organisé le 19 juillet 2020, pour sa 6^{ème} édition. Deux épreuves sont prévues, notamment de VTT et de natation, et l'Etablissement est sollicité à hauteur de 500 € sur une dépense totale de 8.000 €.

Et, en lien plus particulièrement avec la dernière demande de subvention de l'association Langogne Triathlon, l'Etablissement est également sollicité à propos de la convention relative à l'occupation temporaire de parcelles en lien avec cette manifestation. Une convention existait et est arrivée à terme en 2019, et l'association Langogne Triathlon a souhaité une nouvelle convention du même type, pour les 3 années à venir (2020, 2021 et 2022).

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la passation de cette convention.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien. Merci.

INTERVENTION DE M. GUERIN

Juste pour que je comprenne bien. On subventionne les courses cyclistes ? Parce que, attention, si tel était le cas, on a tous dans nos circonscriptions moult courses cyclistes. Alors, il y a peut-être une chose que je n'ai pas comprise, il y a peut-être des critères ou peut-être qu'on s'approche de l'eau, ou peut-être qu'on met en valeur les sites que nous gérons. Mais attention, tous les gens autour de la table sont des élus et ont des sollicitations récurrentes sur ce type de manifestation. Si vous voulez qu'on vous en adresse copie, vous risquez d'être submergés !

Donc, que je comprenne bien. Il y a peut-être des critères.

INTERVENTION DE M. PALPACUER

Il y a un lien avec les services que rendent le barrage et la retenue de Naussac par rapport au territoire. C'est un peu la solidarité aval-amont qu'on demande.

INTERVENTION DE M. GUERIN

Il faut faire ça discrètement, alors.

INTERVENTION DE M. PALPACUER

Non, non. C'est chaque année, c'est soumis et c'est transparent. On met en valeur nos sites, en définitive.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On met en valeur nos sites, on fait de la communication. Il y a pratiquement les mêmes choses sur Villerest.

Il peut même y avoir du vélo autour. C'est vraiment pour mettre en valeur nos sites. On finance aussi par rapport au Festival de Loire, ici, à Orléans. C'est vraiment en lien avec le fleuve Loire ou la rivière Allier, mais c'est très spécifique.

En effet, ce n'est pas 50.000 € qu'il nous faudrait, ça serait 10 fois plus ! Une course a lieu aussi dans ma commune et, je vous rassure, l'Etablissement ne participe pas.

C'est vraiment travailler en lien avec les deux sites ou pour une opération très spécifique sur nos cours d'eau. Ne vous inquiétez pas.

Oui, Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

L'observation faite par Monsieur GUERIN est très importante parce qu'elle renvoie à l'appréciation que l'on a des infrastructures, qui sont des infrastructures « de bassin ». C'est-à-dire que quand on est à Naussac, on peut mesurer les effets de la sécheresse sur place et, à côté, plein d'eau dans la retenue, réservée pour aller alimenter l'axe Allier, puis la Loire, le plus bas possible en se rapprochant de Nantes. Donc, l'Etablissement a toujours porté une attention particulière à faire en sorte qu'à chaque fois où il y avait une occasion de valorisation sur site (touristique notamment), ça puisse se faire. Ça part de l'idée véritablement qu'une infrastructure qui a vocation à servir ceux qui sont à l'aval du site, a aussi la capacité à un moment à être utile en termes de vitrine pour des manifestations ou des événementiels locaux. Sachant que c'est dans la limite du budget qui a été fixé, c'est-à-dire de l'ordre de 50 k€ par an.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je pense, Monsieur le Directeur, que Nathalie ROUSSET, notre collègue de Haute-Loire, aurait apprécié vos propos, qui vont vraiment dans ce sens-là !

Tout le monde est d'accord pour ces affectations ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je

vous remercie.

17. Affectation de crédits de reports

On passe maintenant à l'affectation de crédits de reports pour le Département de Maine-et-Loire.

Zoé.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Merci Monsieur le Président.

Un point rapide sur l'affectation des crédits de reports.

Conformément au dispositif qui est en place depuis une dizaine d'années au sein de l'Etablissement, les crédits de reports « Chambonchard », « Basse Loire » et « Le Veurdre », sont utilisés en substitution de l'appel de subventions auprès des collectivités membres qui le souhaitent pour financer des actions territoriales en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement.

Nous vous proposons ici d'accéder à la demande du Conseil départemental de Maine-et-Loire en vue de financer les dépenses liées à l'étude géotechnique au droit des ouvrages de la Mayenne, pour un montant d'environ 41,2 k€.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Vous avez l'habitude, on vient en effet très souvent chercher les reports.

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

18. Gestion du personnel

Deux points :

Suite à la vacance d'un poste de technicien principal de seconde classe et en raison de l'évolution des missions dévolues à celui-ci, notamment l'assistance pour le suivi administratif et financier des SAGE/CT portés par l'Etablissement, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser sa transformation en poste de rédacteur territorial, à compter du 1^{er} mars 2020.

Et autoriser le recrutement, au titre de l'accroissement temporaire d'activité, d'une chargée d'opérations d'inventaire des zones humides du bassin versant de la Sioule. Ce travail a débuté en avril 2019. La réglementation actuelle ne permettant pas de renouveler la personne alors que la mission doit impérativement être poursuivie, notamment pour respecter les obligations liées au financement du poste, il est proposé au Comité Syndical de procéder à un nouveau recrutement pour un an sur le même grade à compter du 9 mars 2020.

Pas de commentaire ? Pas de question ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

19. Frais de déplacement 2020

Zoé DECOLLY va nous parler des frais de déplacement pour des intervenants.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Oui, merci.

Il s'agit ici d'autoriser la prise en charge des frais de déplacement, de repas et d'hébergement des intervenants extérieurs que nous solliciterons pour participer à des manifestations organisées en 2020 par l'Etablissement, de type Semaine de REV dont il était question il y a quelques minutes.

Cette prise en charge s'effectuera dans la limite des frais réellement engagés par les intervenants et conformément au budget et aux plans de financements des opérations concernées.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Rien d'extraordinaire. On paye les frais.

Oui, Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Sans sombrer dans le misérabilisme mais pour donner quand même une idée de ce dont il s'agit parfois, c'est le paiement de la restauration au Centre de Formation des Apprentis pour y accueillir nos invités. C'est de l'ordre de 7 € par personne et par repas. Il n'y a rien d'exorbitant, je rassure tout le monde, par rapport à l'enveloppe de crédits dont il s'agit.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci de ces précisions. On n'était pas très inquiet quand même.

Merci Monsieur le Directeur.

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

20. Renouvellement d'adhésions à divers organismes

Là aussi, on est identique aux années précédentes. On va vous les présenter.

Mme DECOLLY.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Oui, c'est la délibération de début d'année qui vise à vous proposer le renouvellement des adhésions utiles à l'Etablissement pour divers organismes.

Association Nationale des Elus des Bassins, anciennement AFEPTB

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2020, pour un montant de 9.000 €.

Comité Français des Barrages et Réservoirs

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2020, pour un montant prévisionnel de 1.000 €.

France Dignes

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2020, pour un montant prévisionnel de 2.500 €.

Société Hydrotechnique de France

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2020, pour un montant de 600 € maximum.

Institut des Risques Majeurs de Grenoble

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2020, pour un montant de 340 €.

Centre Européen de Prévention du Risque Inondation

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2020, pour un montant de 3.000 €.

Association Rivière Rhône-Alpes Auvergne ARRA²

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2020, pour un montant de 500 €.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Divers organismes importants pour notre rayonnement et pour ce qu'ils peuvent nous apporter aussi en informations.

Pas de question ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

21. Contribution de l'Etablissement à l'élaboration d'un plan Loire V

On va parler de la contribution de l'Etablissement à l'élaboration du plan Loire. On va vous la distribuer.

Ce que je voulais dire en préambule, c'est vrai qu'aujourd'hui ce plan Loire V, il est en train d'être travaillé et c'est vrai qu'on entend parler beaucoup de l'Etablissement et j'en suis personnellement très heureux, que ce soit les associations environnementales, hein, qui ont fait part de leur demande qu'on soit à nouveau actif dans ce plan Loire V, bien sûr au niveau du Préfet de bassin qui souhaite qu'on soit présent, qu'on réintègre ; j'aime bien ce mot « réintégrer », ce qui veut dire qu'on y était et qu'on n'y est plus. C'est vrai que personne n'a vraiment compris pourquoi on a été évincé du plan Loire IV, il faut appeler un chat un chat, et c'était bien dommage, tout le monde a regretté notre absence et ce qu'on essaie de dire c'est que ce n'est pas nous qui n'avons pas voulu y aller, c'est qu'on ne nous a pas sollicité. Simplement ce que je voulais dire – et Monsieur le Directeur vous présentera la note – c'est que bien sûr l'Etablissement est prêt à réintégrer ce plan Loire – je rappelle qu'il est quand même à l'initiative des plans Loire depuis la création, il a toute sa place et il était même leader sur ce dossier-là, mais voilà si on y va c'est pour être actif, ce n'est pas simplement pour y être, il faut qu'on réintègre la gouvernance et qu'on puisse dire ce qu'on a envie de faire et aussi qu'on apporte toute notre expérience. Je pense que c'est vraiment important. Et on est très heureux en effet qu'on se retourne vers nous pour ce plan Loire V parce que ne pas y être est assez incompréhensible. Je n'étais pas Président, encore, pour le plan Loire IV mais voilà, je pense que c'est important et indispensable qu'on soit présent. Et on montre d'ailleurs en photo où les anciens Présidents de l'Etablissement étaient présents et en bonne place pour la signature des plans Loire I, II et III.

Monsieur le Directeur, si vous voulez présenter les grandes lignes de ce que l'Etablissement pourrait proposer comme contribution.

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci Monsieur le Président.

Les éléments dont il s'agit s'inscrivent dans la continuité des précédentes interventions et contributions de l'Etablissement, retracées dans le document intitulé « *Points de repères pour un plan Loire V* » qui a déjà été mis à disposition. Ils s'inscrivent également dans la réalité opérationnelle de la situation constatée actuellement sur la mise en œuvre du plan Loire IV et du POI Loire sur lequel plusieurs échanges ont déjà pu avoir lieu.

La présente contribution intègre des éléments stratégiques, pour réitérer et actualiser ceux déjà formulés de longue date, et des illustrations de propositions de traductions opérationnelles.

Niveau stratégique

Le choix de s'appuyer sur la stratégie 2035 existante pourrait s'accompagner d'un travail visant

à l'actualiser et à la revalider, à raison notamment des évolutions du contexte d'intervention de ces dernières années.

Ceci vaut notamment pour :

- La protection contre les inondations (avant-après GEMAPI) ;
- Le volet climat et ressource en eau : il se passe un certain nombre d'accélération pour le moins saisissantes ;
- L'évolution du contexte socio-économique sur le bassin fluvial, qui se caractérise à la fois par des mutations rapides et des changements en profondeur, avec des conséquences non négligeables sur les agricoles, la production énergétique, la protection de la biodiversité, pour ne citer qu'elles. Il suffit d'ouvrir un journal pour entendre parler d'arrêt de tranches de centrales nucléaires sur la Loire, à telle ou telle date. Ce ne sont pas des choses anecdotiques.
- La capitalisation de l'expérience qui a pu être évoquée, des résultats, des bonnes pratiques.
- Egalement la mise à disposition pérenne du résultat des actions menées.

Sur ce dernier point, l'intérêt de pouvoir disposer d'un nombre limité d'indicateurs de réalisation et de résultat à la fois pertinents et compréhensibles par tout un chacun apparaît clairement à la lecture de bilans du type *Rhin 2020*, dont une synthèse vous a été diffusée. Mise à disposition il y a quelques jours à peine, elle fournit un certain nombre d'exemples de critères extrêmement concrets sur les questions de protection contre les inondations, par exemple.

Les élus de l'Etablissement souhaitent voir renforcés, comme l'indiquait le Président, les éléments fondateurs et fondamentaux du plan Loire, deux en particulier :

- L'échelle de bassin fluvial : c'est LA spécificité de ce plan d'être à l'échelle hydrographique d'enjeux qui dépassent les limites administratives, le plus souvent interdépartementaux et interrégionaux. Il est donc essentiel que cela se traduise dans les faits :
 - o Par des outils de programmation interrégionaux, à l'échelle du territoire fonctionnel qu'est le bassin fluvial ;
 - o Et par la sélection d'actions prioritaires ou ayant une valeur ajoutée à cette échelle. Notamment, la contractualisation devrait permettre de faciliter les actions à l'échelle hydrographique pertinente, au-delà et en complémentarité avec ce que permettent déjà les autres outils existants (PAPI, contrats territoriaux de l'Agence ou contrats des Conseils régionaux).
- La confiance entre les acteurs : c'est LA clé du succès d'un dispositif partenarial tel que le plan Loire. D'où l'importance d'en faire un objectif réel avec des actions concrètes et des moyens correspondants. Si on se place du point de vue des élus de l'Etablissement, cela pourrait emprunter quatre voies :
 - o Réaffirmer, comme l'indiquait le Président, la confiance en l'acteur de bassin qu'est l'Etablissement, par sa réintégration au sein de la gouvernance du plan Loire et des dispositifs conventionnels sur lesquels s'appuie sa mise en œuvre ;
 - o Restaurer la confiance dans la justification des choix opérés, leur bien-fondé, la qualité des projets soutenus, avec la réactivation du Conseil scientifique du plan Loire, mobilisant l'expertise scientifique au service de la décision publique ;
 - o Renforcer la confiance entre l'ensemble des parties prenantes, par l'institutionnalisation de la possibilité de recours à un médiateur du plan Loire – appelons-le médiateur ou *ombudsman*, comme on veut – facteur d'amélioration relationnelle et de performance collective ;
 - o Retrouver la piste des « communs fluviaux » pour, si ce n'est repenser, en tous les cas améliorer la gestion intégrée du bassin fluvial.

Niveau opérationnel

Ces considérations stratégiques ayant été rappelées, on peut se pencher sur le niveau opérationnel, sans viser à l'exhaustivité, bien entendu, en se concentrant en revanche simplement sur la première des quatre « *Orientations* » identifiées dans la stratégie 2035, à

savoir : « Réduire les conséquences négatives des inondations sur les territoires ».

A cet égard, en déclinaison des principes structurants et des enjeux prioritaires mentionnés dans la délibération de l'Etablissement de mars 2019, le parti a été pris d'illustrer en quoi pourrait consister, l'un des quatre objectifs ciblés, en l'occurrence : la gestion coordonnée à l'échelle de l'ensemble du bassin fluvial des infrastructures de protection contre les inondations, telle que préfigurée dans le PAIC, avec cinq opérations :

- La première (elle a déjà été évoquée) : *l'appui renforcé aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues*, en amplification du travail réalisé par l'Etablissement dans le cadre du plan Loire IV, en étroite collaboration avec les EPCI concernés, pour ce qui concerne les digues non domaniales.
- Deuxième opération possible : *le transfert effectif de la gestion des digues domaniales*, après préparation du transfert, en étroite collaboration toujours avec les EPCI concernés et en partenariat structuré avec les services de l'Etat – comme le rappelait le représentant de la DREAL – puis la gestion des digues domaniales pour le compte de collectivités.
- Troisième opération possible : *l'intégration environnementale des systèmes d'endiguement*, avec la mise en œuvre de la feuille de route réalisée à l'initiative de l'Etablissement en 2019, dans le cadre de son analyse de bassin sur la prise en considération des besoins et opportunités d'intégration environnementale en lien avec la gestion des digues.
- Quatrième opération possible : *le déploiement de la solution ZEC*, avec l'animation d'un réseau de bassin fluvial visant à mobiliser les connaissances déjà produites – donc disponibles – dans le plan Loire IV, afin d'impulser une exploitation plus conséquente des capacités en termes de zones d'expansion de crues, au croisement de multiples enjeux (inondation, patrimoine naturel, milieux, développement) et en expérimentation d'outils adaptés de nature à faciliter le traitement intégré de ces derniers aux bonnes échelles territoriales. Les échanges sur cette proposition, avec notamment l'Agence de l'eau, sont produits en annexe de la note dont il s'agit.
- Cinquième opération possible : *l'information sur l'inondation à mon adresse en 1 clic*, avec pour projet qu'en 2027, chacun derrière une digue (particulier, entreprise, administration, etc.) puisse avoir accès en ligne à l'information à jour disponible sur l'aléa inondation sur sa parcelle/bâtiment, à son adresse. Ce n'est pas très compliqué, ça doit pouvoir être fait.

Il ne s'agit là bien entendu que d'une seule illustration parmi beaucoup d'autres possibles.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Monsieur le Directeur.

Vous voyez, rien de nouveau, ni d'extraordinaire. Pour autant, je pense que c'est très important. Encore une fois, oui, on doit être autour de la table de ce plan Loire V : être actif, être acteur, et on jouera notre rôle d'acteur de bassin, pleinement.

Même si nous avons travaillé avec un agenda contraint, et que nous pourrions rajouter encore beaucoup d'autres propositions, je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'approuver la délibération relative à cette contribution.

Oui, Madame RIVET.

INTERVENTION DE MME RIVET

Rappeler que le plan Loire va se faire dans une concertation avec l'ensemble des collectivités. Nous sommes tous des élus, autour de la table, nous y contribuons tous.

Et rappeler que donc si l'Etat et les Régions, du coup, sont à la manœuvre, l'ensemble des collectivités qui sont là sont aussi partie prenante. Et c'est d'ailleurs, je pense, une nouveauté par rapport au plan Loire précédent puisque, effectivement, avec la GEMAPI – c'est une évolution importante – elles sont appelées à contribuer et ça justifie du coup votre participation. Mais rappeler tout de même que l'aspect stratégique ne se limite pas à ce que vous avez cité là, même si c'est tout à fait important. Il va être plus large, aussi bien à l'échelle du bassin, mais à l'échelle des autres enjeux qui sont portés par le plan Loire depuis le départ, enfin qui se sont enrichis, plutôt, depuis les premiers plans Loire ; qui donc ne sont pas simplement sur les enjeux d'inondations mais aussi sur les enjeux de biodiversité voire de tourisme, des choses qui doivent être discutées, aussi. Les choses ne resteront pas en l'état. Vous en parlez dans ce document. Mais voilà, derrière ces stratégies, il y a des outils financiers qui vont être portés par le CPIER, donc Etat/Régions, et puis par le FEDER Loire, dont on espère qu'il sera renouvelé. On espère toujours des augmentations d'enveloppes et on est toujours déçu, donc on ne va pas épiloguer là-dessus, mais voilà, ces deux outils financiers vont structurer – ou permettre, du moins – de mettre de mettre en application ces stratégies.

J'entends que cette partie inondation va être effectivement être importante et j'appelle aussi les collègues élus à participer à cette concertation, parce qu'ils sont vraiment aujourd'hui partie prenante de ce plan Loire du fait des nouvelles responsabilités.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Tout à fait. Il ne m'a pas échappé que le plan Loire va au-delà de la gestion des risques d'inondations. Mais nous, on a voulu se concentrer sur ce volet-là, pour ne s'en tenir aujourd'hui qu'à une illustration.

Pour les territoires, ils sont doublement représentés, c'est tout l'avantage : ils sont représentés sur leur territoire avec leur intérêt propre, et au sein de l'Etablissement avec l'intérêt à agir au niveau de bassin. S'il en était besoin, je le rappelle, l'Etablissement n'est constitué que d'élus de territoires. Ça fait donc une double approche et ça c'est vraiment intéressant.

Oui, Monsieur CHASSANDE.

INTERVENTION DE M. CHASSANDE

Un tout petit mot. Vous savez qu'il y a eu un forum des acteurs il n'y a pas très longtemps, auquel l'Etablissement était très présent, avec un objet principal qui était d'essayer de travailler sur le fond du contenu du futur plan Loire, et on en aura un prochain dans pas très longtemps, qui sera opérationnel pour boucler le contenu mais aussi sur lequel on a prévu d'avoir un échange sur la gouvernance, justement. Et sur la gouvernance, justement, on a bien identifié – comme l'a dit Madame RIVET – qu'avec l'évolution institutionnelle, il faut revoir dans la gouvernance la place des EPCI et des EPTB. Sur la table, il y a vraiment l'intégration des EPTB, avec une place forte dans la gouvernance : l'EP Loire, évidemment, mais aussi les EPTB qui sont sur le bassin. Et puis, quelle place fait-on aux EPCI hors représentation dans les EPTB ? C'est aussi une question qui est ouverte, sachant qu'on ne peut pas non plus mettre tous les EPCI dans la gouvernance du système. Ce n'est pas si simple parce qu'il faut qu'on arrive à avoir quelque chose de gérable en n'ayant pas trop de monde autour de la table.

Après, sur le fond, sur votre délibération qui fixe des éléments très précis, c'est très intéressant, ça contribuera aux réflexions, après il y a eu une interrogation assez forte qu'on a eue au dernier forum des acteurs, sur laquelle moi j'ai exprimé des positions assez claires, mais qui ne sont que les miennes, mais Madame RIVET les a exprimées aussi, sur la question de la gestion quantitative de l'eau : est-ce qu'on élargit ou pas, au-delà des inondations, aux questions de sécheresse, de gestion quantitative de l'eau ? Ça a été un sujet de débat au Forum des acteurs, avec quand même un certain nombre d'interrogations : si on va là-dessus, jusqu'où on met le doigt, le bras, etc., et jusqu'où ça nous entraîne par rapport au périmètre actuel du plan Loire. Les échanges qu'on a eus à l'époque, à ce premier Forum des acteurs, c'est quand même plutôt d'avoir une ambition assez modérée là-dessus, plus sous l'angle de la connaissance, de la recherche, de l'acquisition de connaissances sur le changement climatique. Mais on s'est dit qu'il ne serait peut-être pas raisonnable, dans un plan Loire qu'on doit boucler dans les six mois qui viennent, de traiter fondamentalement de la gestion

quantitative de l'eau. Est-ce qu'on fait du stockage de l'eau, est-ce qu'on réduit les prélèvements agricoles, etc. ? Si on veut traiter ça dans les six mois qui viennent dans la construction d'un plan Loire V, je pense qu'on n'aura pas de plan Loire V. Ce sont des sujets sur lesquels il y a tellement de polémiques, de positions contradictoires, que ça sera impossible de gérer ça dans ce délai-là. Ce qui n'enlève rien à l'intérêt que vous preniez position en disant que c'est un sujet d'intérêt mais en tout cas il faut qu'on fasse très attention, nous, dans ce qu'on construira à partir des contributions des uns et des autres, de ne pas aller sur des terrains qui ne soient pas gérables dans le processus plan Loire. Il faudra qu'on trouve le bon calibrage de cette problématique, qui est évidente. C'est évident que la thématique du changement climatique monte en puissance, qu'il y a un sujet. Donc ça, ça sera un sujet sur lequel évidemment on rediscutera collectivement, sur lequel le curseur n'est pas complètement évident à positionner.

INTERVENTION DE MME RIVET

C'était d'ailleurs une des questions que je voulais poser parce que ce n'est pas clairement dit effectivement. Monsieur CHASSANDE vient de l'exposer. La question de la sécheresse et du changement climatique est évidente. La traiter dans le plan Loire, ça me paraît problématique. En tout cas, traiter ses conséquences et aller tout de suite sur de l'opérationnel et des solutions ne me paraît très raisonnable disons, pour des questions de délai et puis pour des questions de débat de société aussi. Les échanges qu'on a eus, c'était qu'il fallait prévoir d'aller sur le volet connaissance, recherche. On ne peut pas éluder cette question. En revanche, aller sur de l'opérationnel, sur des axes qui seraient plus opérationnels, ça ne nous paraissait pas raisonnable et pas possible. C'est vrai que c'était ma question par rapport à ce qui est présenté comme un enjeu stratégique dans cette contribution.

INTERVENTION DE M. GUERIN

Qu'on n'aille pas jusqu'à l'opérationnel, je m'interroge. Qui peut le plus peut le moins. Mais on ne peut pas fermer cette question pour autant.

Je suis d'un territoire déficitaire en eau : le Cher. Sur le Cher, sur tout son périmètre d'ailleurs, sur tout son cours, on se bat pour avoir de l'eau dans les périodes d'étiage. C'est dramatique. On a des arrêtés sécheresse à répétition (4 cette année). Et j'ai une casquette aussi de CLE et c'est vrai qu'arbitrer la pénurie, ce n'est pas quelque chose de facile à faire. Il faut faire appel aux bonnes volontés et ça ne marche pas forcément.

Qu'on n'ait pas aujourd'hui les réponses opérationnelles sur cette question, j'en suis bien conscient, mais qu'on ne ferme pas la porte et surtout qu'on imagine bien que ce qui serait mis pour préserver des inondations n'aille pas à l'encontre d'un étalement de la ressource. Comme il faut absolument qu'on la regarde aussi, il ne faut pas faire de contradiction, ce qui nous serait dommageable après.

Qu'on n'aille pas jusqu'au bout des choses, OK, mais laissez le champ des possibles ouvert et évoquez bien aussi ces phénomènes de manque d'eau qui sont dramatiques pour les populations, les industries, le monde agricole, le monde de l'écologie, le monde du tourisme. Enfin, s'il n'y a pas d'eau, il n'y a tout simplement plus de vie. Et c'est vraiment dramatique quand on est dans des situations comme sur l'axe Cher, en pénurie chronique.

INTERVENTION DE M. PALPACUER

L'Etablissement public Loire gère Naussac, c'est une réserve de 190 Mm³. Comment parler d'un plan Loire si quelques mois de l'année, ce cours d'eau est à sec ? Je ne vois pas comment on peut ne pas l'intégrer. Les réponses, on ne les a pas, effectivement, mais chacun sur son territoire travaille. Dans le Département de la Lozère, il y a eu des Assises de l'Eau. Mais à un moment, ne pas aborder ce problème de pénurie ou de sécheresse ou de **[Enregistrement inaudible]**. Tout est complémentaire. Et ça me paraît une erreur de ne pas l'aborder dans ce plan Loire, quelque part. Après, comment mettre le curseur, je ne sais pas. Mais ça me paraît important, très important.

INTERVENTION DE M. CHASSANDE

Il ne faut pas qu'il y ait de malentendu sur ce que j'ai dit. On est parfaitement en phase sur le fait qu'il faut l'aborder, sous l'angle à la fois de la connaissance et du lien avec l'activité gestion des barrages, etc., ça c'est très clair. Après, je pense que ça serait délicat, et peut-être pas très productif, d'essayer de traiter des dispositifs opérationnels de financement, par exemple par rapport à la question de la gestion de l'eau en agriculture, qui risque de venir sur la table dans ce type de débat, dans le cadre de ce plan Loire. Il y a d'autres lieux de discussion, avec les Agences de l'eau. Il y a des instances de bassin diverses. Il faut juste que le plan Loire soit réservé à ce qui est son objet principal et puis que ça débouche sur quelque chose d'opérationnel sur des financements d'un certain nombre de choses.

Il faut juste qu'on place bien les curseurs. Cela ne peut pas dire que ce ne sont pas des sujets hyper importants mais il y a des choses qu'il faut traiter dans le plan Loire et puis des choses qu'on traite dans d'autres processus de discussion, dans d'autres instances. Il faut juste qu'on place bien le curseur entre les deux.

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Je ne crois pas qu'il faille que tout le monde s'occupe de tout. Actuellement, pour le problème de pénurie d'eau, des prévisions à faire pour le futur, je crois qu'il y a les commissions locales de l'eau qui sont sur l'affaire, quand même, du point de vue études, prévisions. Laissons-les faire leur travail. Il ne faut pas que l'Etablissement public Loire vienne, à la place de ces commissions, dire ce qu'on doit faire.

Je suis favorable à ce qu'on travaille sur le secteur inondations dans le plan Loire, tel que cela a été évoqué, puisque c'est un sujet où il faut faire des réalisations. Si ce n'est que pour dire, dans le cadre de la pénurie d'eau, qu'on pourrait voir par la suite, ce qu'on doit faire ; alors, tout le monde s'occupe de tout. Je crois que c'est le travail des commissions locales de l'eau, de faire ça. Et puis après, les financements qu'il y aura à faire, s'il y a des réserves en eau à créer, ça sera à envisager. Mais ce n'est pas le plan Loire qui va les financer tout de suite. On ne peut pas tout mélanger et tout faire à la fois. On entend sans arrêt dire que les moyens sont limités, alors agissons dans une direction précise. Cela a été évoqué longuement : le problème ce sont les inondations, les protections contre les inondations. Travaillons là-dessus. Il ne faut pas négliger le reste, je ne veux pas dire ça, mais il ne faut pas que le plan Loire aille dire qu'il faut faire un Naussac 3 ou 4, comme on disait à midi. Où on va, dans ce cas ?

Il faut, je crois, construire comme il faut les politiques, dû à ces pénuries d'eau qu'on peut avoir dans le futur, et laissons-le faire à ceux qui ont été prévus pour ça, d'abord.

Laissons faire les **[enregistrement inaudible]** qui sont en cours. Je crois que c'est une meilleure façon de faire. Et agissons dans un domaine dont j'entends parler chaque fois que je viens ici, si on peut faire quelque chose dans le cadre de la gestion des inondations, en plus, faisons-le. Là il n'y a personne d'autre qui le fera à la place, c'est sûr et certain.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Monsieur le Directeur

INTERVENTION DE M. EUDE

Dans l'ordre du constat : ce dont vous discutez aujourd'hui l'a déjà été par vos prédécesseurs à deux reprises, puisque la gestion de la ressource quantitative en eau faisait partie des priorités du plan Loire I et du plan Loire II, en tant que telle, expressément. Avec le plan Loire III, ça a été, j'allais dire, dilué. Plan Loire IV, ça n'y était plus. Aujourd'hui, ce qui se passe, semble-t-il, c'est que l'évolution de la situation en la matière montre qu'en tous les cas la question à l'échelle d'un bassin fluvial est incontournable. Le plan Loire, convenu entre les parties concernées, c'est le plan de route.

Après il y a les véhicules : le véhicule financier qui s'appelle « Agence », le véhicule financier qui s'appelle « Fonds BARNIER », le véhicule financier qui s'appelle « Conseil régional », etc. ; il y a des véhicules financiers, après.

En tous les cas, dire : je fais un plan sur un bassin fluvial dans lequel je ne fais pas référence, comme élément stratégique, à la question de la gestion quantitative, ça peut être un parti pris, mais ça paraît difficile à soutenir du point de vue de l'analyse, du point de vue du diagnostic. Faire en quelque sorte l'impasse sur ce volet-là, ça reviendrait presque à sous-estimer

Enfin, question de méthode : est-ce qu'on part de l'analyse des problèmes, et ensuite on voit comment le plan, qui est l'outil contractuel qui permet à tout le monde de se retrouver, répond à telle ou telle ou telle question, permet d'apporter des solutions. C'est une façon de voir. Il peut y avoir une version plus descendante où on dit qu'on a des politiques nationales qu'on décline, et on retrouve dans le plan l'ensemble des politiques. Dans ce cas-là, quelle est la valeur ajoutée si, dans le plan, on ne retrouve que ce que chacun peut faire de son côté. C'est un petit peu ce que les évaluateurs ont déjà souligné à propos des programmes interrégionaux, c'est de dire : ils sont intéressants dès lors qu'ils permettent de faire mieux ou au-delà de ce que chacun peut déjà faire de son côté, tout seul.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Pour conclure sur ce dossier, je voulais dire : vous avez parlé de la représentativité des EPCI. Etant moi-même élu d'EPCI, bien sûr qu'on est tout à fait d'accord mais on sait très bien que tous les EPCI ne pourront pas participer à ce plan directement dans la gouvernance. L'intérêt encore une fois de l'Etablissement, c'est que non seulement il représente l'intérêt des collectivités à agir au niveau du Bassin, mais encore assure son rôle de trait d'union avec elles, et de relai de leurs positions.

Et puis, par rapport à Bernard SAUVADE, moi aussi je suis président de CLE, mais enfin je suis désolé, l'interdiction de prélèvement ou la décision de diminuer le débit, ce n'est pas le territoire qui décide, c'est bien d'en haut. On aimerait, en effet, on a une stratégie, on sait ce qu'il faut faire sur notre territoire, mais quand on a un ordre d'en haut, on subit. Le SAGE et sa CLE ont des limites, malheureusement.

On parle de ressource en eau et c'est sur la Loire, quand même.

Enfin, on ne va pas prolonger le débat, mais ce que je veux dire, c'est qu'en effet je suis d'accord. Les CLE ont quand même un pouvoir mais quand, d'en haut, on nous dit *niet*, et bien on est obligé de subir aussi.

Ce n'est qu'un début, c'est une contribution. On aura l'occasion, je pense, d'en reparler régulièrement.

22. Questions diverses

Demande d'autorisation de tir de feu d'artifice

Avant de terminer, on a une question diverse, très simple.

Monsieur ROSSIGNOL.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

La mairie de Naussac organise chaque année une fête communale fin juillet et à cette occasion, un feu d'artifice est tiré depuis la digue dite « du Mas d'Armand » qui sépare les deux plans d'eau de Naussac. Cette digue est propriété de l'Etablissement.

Une autorisation avait été donnée à la commune pour les années 2015 à 2019.

La mairie de Naussac sollicité une nouvelle autorisation pour les 5 années à venir.

Il est proposé de donner une suite favorable à cette demande, sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations requises, en termes de sécurité notamment.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Pour être sûr, tout le monde est bien d'accord pour l'approbation de la délibération sur la contribution de l'Etablissement à l'élaboration du plan Loire V ?

INTERVENTION DE M. BARLE

Justement, j'allais vous interpeler sur le fait que vous n'aviez pas mis la délibération au vote.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est précisément ce que je fais, à l'instant.

INTERVENTION DE M. BARLE

Je sais qu'on ne doit pas condamner un concert pour une fausse note. Néanmoins, je m'abstiendrai. Je m'abstiendrai parce qu'en ce qui concerne les zones d'expansion des crues, je veux bien qu'on les utilise toutes et qu'on les potentialise autant qu'on voudra, mais on ne peut pas demander à certains de se sacrifier pour d'autres. On ne peut pas me demander de supprimer ma digue pour en protéger d'autres, comme je l'ai dit tout à l'heure, ce qui avait été la conclusion de l'équipe pluridisciplinaire.

C'est la raison pour laquelle je m'abstiens. Et, je le dis une fois de plus, je ne condamne pas un concert pour une fausse note.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est votre lecture. Encore une fois, je le rappelle, l'idée c'est déjà de préserver les zones qui existent et de développer celles potentielles.

INTERVENTION DE M. BARLE

Là, je suis entièrement d'accord avec vous, pour ce qui est préserver toutes les zones d'expansion des crues. Je suis d'accord.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je vais mettre quand même aux voix.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? 2 abstentions. Celles de M. BARLE et de Mme RIVET pour la région Centre-Val de Loire.

Je vous remercie.

Avant de conclure, je voulais quand même remercier tous les élus qui ne se représentent pas. Et, même s'il a presque eu le mot de la fin, je voulais remercier Christian BARLE pour ces 30 années passées à l'Etablissement.

Allez, on va se tutoyer : j'ai eu l'occasion de te côtoyer pendant 6 ans et j'ai toujours apprécié la franchise des débats. L'historique, aussi. C'est toujours important d'avoir une mémoire, dans une assemblée, et moi j'ai beaucoup apprécié. J'ai eu la chance aussi d'aller sur ton territoire voir un petit peu ce qui s'y passait.

Je pense que ça va nous manquer, cette gouaille. C'est toujours intéressant, dans une assemblée, d'avoir un empêcheur de tourner en rond. J'ai apprécié d'avoir travaillé ensemble. Une bonne retraite bien méritée.

Un petit mot ?

INTERVENTION DE M. BARLE

Merci, Président, pour ces termes élogieux qui me vont droit au cœur. Il est vrai que j'ai siégé avec tous les Présidents. J'en ai usé je ne sais plus combien, mais sauf le dernier puisqu'il va

me survivre !

Je souhaite longue vie à l'Etablissement public Loire. J'ai passé de très bons moments. J'ai passé aussi des moments épineux, il faut le dire, notamment avec le premier Président, avec lequel, si je n'étais pas d'accord sur le fond, j'ai toujours été d'accord sur la forme, et je tiens à le rappeler.

Je souhaite effectivement que les travaux se poursuivent et toujours en tenant bien compte de l'avis des élus locaux parce que c'est, dans l'esprit de départ, un Etablissement qui veut regrouper des élus locaux et je pense que c'est à la fois sa force et son talon d'Achille parce que, malheureusement – et ce que je déplore –, il y a quand même beaucoup d'absentéisme.

Tu sais, Président – et je reprends la même courtoisie que toi, je te tutoie –, tu sais que je suis très attaché au patrimoine, auquel on a fait allusion tout à l'heure, et qu'il y en a un, dont l'Etablissement Public est responsable et avec lequel il ne se comporte pas en bon père de famille. J'espère qu'il le fera. Je serai attentif, j'aiderai mes successeurs. Je pense qu'à Livry, mon fils en fera partie. Et je ne disparaîtrai pas complètement.

En attendant, je vous souhaite à toutes et à tous bonne route.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Christian.

S'il n'y a pas d'autre prise de parole, merci à tous et bonne élection pour tous ceux qui se présentent, bonne campagne.

Et merci d'avoir fait l'effort de venir aujourd'hui. Merci à vous, en tout cas.